



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

323^e séance

Mercredi 4 avril 2012, à 15 heures
New York

Président : M. Román-Morey (Pérou)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Ce matin, de longues discussions officieuses ont eu lieu en vue de parvenir à un accord, qui, malheureusement, n'a pas été trouvé. J'ai annoncé que, cet après-midi, nous entamerions le débat général, à moins qu'une délégation ou qu'un groupe de délégations ne demandent un surcroît de temps pour poursuivre des négociations officieuses. En l'absence d'une telle demande de la part des représentants, je vais ouvrir le débat général.

Je tiens une fois encore à souligner que je vais tout mettre en œuvre pour qu'un consensus soit dégagé sur l'ordre du jour.

Ainsi, chaque fois qu'une délégation ou un groupe de délégations le souhaitent, nous pouvons reconstituer les groupes informels de discussion ou de travail.

Débat général (*suite*)

M^{me} Mercier-Jurgensen (France) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre nomination comme Président de cette session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et pour les efforts inlassables que vous avez déployés depuis plusieurs semaines, et à nouveau ces derniers jours. Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Nassir Abdulazziz Al Nasser, et M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante du Secrétaire

général pour les affaires de désarmement, que je souhaite féliciter pour sa nomination à ce poste.

Je souhaite préciser ici quelques points concernant la position de la France.

Nous voici au début d'un nouveau cycle de trois ans. La France forme le vœu que ce cycle, et en particulier la session de cette année, soit utile et s'inscrive dans la nouvelle dynamique dont la communauté internationale a fait preuve depuis près de deux ans. Que ce soit en effet le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010; l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions et du nouveau traité START; le résultat positif de la Conférence des parties chargée de l'examen de la convention sur l'interdiction des armes biologiques; les avancées obtenues au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire; ou les progrès du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes: ces succès enregistrés sont autant de signes que nous pouvons avancer en matière de désarmement et de non-prolifération lorsque règne un état d'esprit ouvert et constructif.

Cette nouvelle dynamique montre également que la recherche d'un monde plus sûr est une question qui doit être abordée de manière globale, équilibrée et concrète. La mobilisation demeure en effet nécessaire dans tous les domaines : nucléaire, biologique, chimique, classique, prolifération balistique ou espace. Cette approche globale doit être au cœur de nos discussions pour ce nouveau cycle.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



Notre première tâche est, à l'évidence, de convenir d'un ordre du jour pour le cycle. Monsieur le Président, l'approche que vous avez suggérée, avec deux points de l'ordre du jour, est utile et constructive. Nous remercions également les délégations qui ont fait des formulations constructives. Nous y sommes ouverts.

Il nous faut également mettre davantage à profit le rôle de « think tank » - groupe de réflexion - de la Commission du désarmement en laissant plus de temps aux discussions et à la réflexion. C'est de cette manière que nous pourrions favoriser l'émergence de convergences entre les membres.

Je souhaite à présent revenir sur le contexte dans lequel s'inscrit ce nouveau cycle de trois ans.

Dans le domaine nucléaire, notre feuille de route est sans conteste constituée par le plan d'action adopté en 2010 à la Conférence d'examen du TNP. L'adoption de ce plan d'action était notre succès collectif; sa mise en œuvre est de notre responsabilité à tous. Alors que s'ouvre, ici aussi, un nouveau cycle, celui de la Conférence d'examen du TNP de 2015, il appartient à chaque État partie de remplir sa part du contrat pour progresser vers un monde plus sûr.

Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sont prêts à assumer leurs responsabilités à cet égard. La France a organisé la première réunion de suivi des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de la Conférence d'examen du TNP en juin dernier. Cette initiative témoigne de l'engagement de la France à progresser et illustre la volonté des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein respect de leurs engagements à l'égard du TNP.

Nous devons aussi renforcer le cadre multilatéral, en amenant tous les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux de l'annexe 2, à ratifier promptement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons à cet égard de la ratification du Traité par l'Indonésie, pays de l'annexe 2, mais aussi par le Guatemala.

Nous devons aussi négocier immédiatement à la Conférence du désarmement un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette négociation doit être menée avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous appelons également tous les États concernés à établir immédiatement un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, comme la France l'a fait.

Tous les États doivent contribuer au désarmement en créant l'environnement de sécurité requis. Cela signifie, avant tout, stopper la prolifération. Je pense notamment à la Corée

du Nord et l'Iran. La France continue d'engager dans tous les forums un effort particulier pour prévenir et réduire cette grave menace à la sécurité internationale. Le renforcement du régime de non-prolifération est à cet égard une priorité absolue, avec le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la généralisation du Protocole additionnel.

Par ailleurs, la France soutient les efforts relatifs à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. La Conférence d'examen du TNP de 2010 a permis une avancée importante. La désignation à l'automne dernier d'un facilitateur, M. Laajava, et du pays hôte, constitue un pas positif. Nous devons tous ensemble travailler aux conditions permettant à la Conférence prévue en 2012 de se tenir.

Je l'ai souligné, la France œuvre dans tous les domaines qui contribuent au désarmement général et complet. Nous nous félicitons du succès obtenu lors de la septième Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes biologiques, en décembre dernier, qui a permis un renforcement du régime. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre la Convention.

La France a par ailleurs soutenu, notamment à l'occasion de sa présidence du Groupe des Huit l'an dernier, des efforts concrets de lutte contre la prolifération des missiles balistiques. C'est un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale au regard du développement accru de programmes balistiques ces dernières années, y compris sous le couvert de programmes spatiaux, comme nous le rappelle l'actualité.

J'en viens à présent au désarmement classique. La France se félicite de l'atmosphère positive et constructive des travaux qui ont eu lieu jusqu'à présent concernant les négociations sur un traité sur le commerce des armes. L'adoption, lors du dernier comité préparatoire, de règles de procédure, nous permet d'aborder la conférence de juillet dans de bonnes conditions et de nous consacrer pleinement aux discussions de fond. D'ici à juillet, la France poursuivra son action dans un esprit de coopération et de transparence.

Nous souhaitons également qu'un effort accru soit porté sur les armes légères et de petit calibre, dont le trafic illicite et l'accumulation excessive affectent la sécurité et la stabilité internationales, et alimentent des phénomènes de violence armée qui freinent considérablement le développement de nombreux pays.

Nous avons participé de manière constructive au Comité préparatoire de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, qui vient de s'achever, et nous espérons que la Conférence,

qui se tiendra en août-septembre, débouchera sur un résultat positif, à même d'améliorer et de renforcer la mise en œuvre de cet instrument.

Ces quelques chantiers montrent ce que nous pouvons faire non pas dans un avenir lointain, mais dans les mois et années à venir, pour créer collectivement un monde plus sûr. Nous espérons que nos discussions au cours de la présente session et de ce cycle refléteront les défis qui sont devant nous. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le soutien de notre délégation pour participer au débat dans cet esprit constructif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la représentante de la France de son exposé très positif et de son message sur les progrès réalisés en matière de sécurité internationale.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation cubaine, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de nos travaux de la présente session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et à féliciter également les autres membres du Bureau. Cuba souscrit pleinement aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'absence d'accord sur les points de l'ordre du jour de la Commission du désarmement pour son prochain cycle n'est pas un phénomène isolé ou propre à cet organe. Ce n'est pas une simple coïncidence si, à l'Assemblée générale, nous continuons d'adopter des dizaines de résolutions pertinentes sur le désarmement qui ne sont tout simplement pas appliquées ou si la Conférence du désarmement est incapable, depuis de nombreuses années déjà, d'entamer des négociations de fond. Nous espérons que l'absence de volonté politique, qui a sans aucun doute un impact sur les travaux de cette Commission, ne nous empêchera pas de parvenir à un accord sur l'ordre du jour pour notre prochain cycle de délibérations. Nous espérons également que nous serons en mesure d'adopter des recommandations concrètes pour nos travaux à l'Assemblée générale.

Cuba est favorable à l'optimisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Commission du désarmement. Néanmoins, nous ne sommes pas d'accord avec les délégations qui remettent en cause la pertinence de la Commission ou imputent le manque de résultats tangibles à l'inefficacité de ses méthodes de travail. Ces méthodes de travail, même si elles peuvent être améliorées, ne sont pas les vrais obstacles auxquels nous

nous heurtons. Je tiens donc à souligner l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement, unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

Ces dernières années, le programme multilatéral de désarmement n'a pas véritablement progressé, et la Commission du désarmement n'a pas échappé à cette réalité. Il est préoccupant de constater que la Commission n'a obtenu aucun résultat concret depuis plusieurs années. Il est dans l'intérêt de chacun de pouvoir compter sur un organe à composition universelle, telle la Commission du désarmement, qui nous permet de délibérer de manière approfondie de questions extrêmement pertinentes.

Mais cela n'est pas suffisant. La Commission n'est pas seulement chargée de délibérer, elle doit aussi formuler des recommandations concrètes. Ce serait donc un échec de la part de la Commission et un signe de désintérêt pour le désarmement de la part des pays réunis ici aujourd'hui si nous n'étions pas capables de faire preuve de la volonté nécessaire pour obtenir des résultats concrets. Nous pensons que nous avons nous-mêmes la possibilité de mettre fin au statu quo et de prendre des mesures pour aller de l'avant.

Cuba renouvelle son plein appui aux propositions présentées par le Mouvement des pays non alignés au sujet des points de l'ordre du jour de la Commission pour le prochain cycle, en particulier pour ce qui est du désarmement nucléaire. L'absence d'accord sur le point intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement » est une illustration du manque de volonté politique de faire progresser le désarmement.

Nous estimons qu'en s'appuyant sur les progrès réalisés ces dernières années, les délibérations et discussions sur cette question peuvent produire des résultats. La proclamation d'une quatrième décennie du désarmement pourrait favoriser la mobilisation des efforts internationaux pour relever les défis actuels et nouveaux dans le domaine du désarmement. Il va sans dire que cela contribuerait à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations en matière de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects.

S'agissant du premier point inscrit à l'ordre du jour de la Commission, nous réitérons notre plein appui à la position qu'a toujours défendue le Mouvement des pays non alignés, à savoir que le désarmement nucléaire est et doit rester la première priorité du désarmement. On ne saurait ignorer ou sous-estimer la pertinence du désarmement nucléaire. Les États dotés de l'arme nucléaire sont tenus, sur le plan juridique, non seulement de poursuivre des négociations mais également

de les mener à terme pour parvenir au désarmement nucléaire complet sous un contrôle international strict et efficace.

Mon pays considère que la détérioration des conditions de vie dans le monde du fait du réchauffement planétaire et l'existence d'armes nucléaires sont les principales menaces à la survie de l'espèce humaine. L'emploi d'une infime partie de l'énorme arsenal nucléaire mondial - l'explosion d'une centaine d'ogives - suffirait à déclencher l'hiver nucléaire. Le seul moyen de garantir que des États ou tout autre acteur n'utiliseront pas d'armes nucléaires est de les éliminer et de les interdire complètement. La manipulation politique de la non-prolifération doit cesser. Elle est fondée sur une politique de deux poids deux mesures et sur l'existence d'un club de privilégiés qui continuent de perfectionner leurs armes nucléaires, tout en cherchant à remettre en cause le droit inaliénable des pays du Sud d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il faut renoncer définitivement à la doctrine de la dissuasion nucléaire qui, loin de contribuer au désarmement nucléaire, incite à ne jamais se défaire de ces arsenaux.

Cuba est prête à négocier en parallèle, au sein de la Conférence du désarmement, un traité sur l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires, un traité interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, un traité fournissant des garanties négatives de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes nucléaires. Nous considérons que la négociation d'un traité sur les matières fissiles sera une mesure positive mais insuffisante si les mesures à prendre ensuite pour réaliser le désarmement nucléaire ne sont pas définies.

Nous sommes favorables à la conclusion, en priorité, d'un instrument universel, non assorti de conditions et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour les États non dotés de l'arme nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition qui mérite d'être examinée et prévoit un plan d'action établissant un calendrier précis pour la réduction progressive des stocks d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination et interdiction complètes, d'ici à 2025 au plus tard.

En mai 2011, à sa seizième conférence ministérielle tenue à Bali, le Mouvement des pays non alignés a adopté une déclaration sur l'élimination totale des armes nucléaires, dans laquelle il réaffirme sa volonté d'œuvrer à la convocation d'une conférence internationale pour identifier les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires. Le 3 décembre 2011, le sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a adopté un communiqué spécial sur l'élimination totale des armes nucléaires, dans

lequel l'importance d'un désarmement nucléaire complet et vérifiable, en tant que priorité absolue, a été réaffirmée. L'existence même des armes nucléaires et les doctrines préconisant leur possession et leur utilisation constituent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le désarmement nucléaire est et doit rester la priorité absolue en matière de désarmement.

S'agissant de la question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, Cuba appuie ces mesures en tant que moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales, à condition qu'elles respectent pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Étant donné leur caractère volontaire, les mesures de confiance ne peuvent être imposées de force ni constituer une solution tout faite.

Cuba propose comme première mesure de confiance réellement efficace de créer immédiatement un fonds des Nations Unies auquel serait affecté au moins la moitié des dépenses militaires mondiales actuelles afin de répondre aux besoins économiques et sociaux des pays demandant une assistance. Si nous parvenons à un accord sur les points de l'ordre du jour pour le prochain cycle de la Commission du désarmement et y inscrivons les mesures de confiance, en faisant des armes classiques une priorité du programme de travail de la Commission du désarmement cette année, cette question pourra être examinée plus tard durant ce cycle.

Afin de préserver la paix, il faut éliminer toute menace à la paix. Il est inacceptable que, dans le monde entier, des sommes d'argent de plus en plus importantes servent à faire la guerre tandis que les dépenses consacrées à la promotion du développement diminuent. Ces 10 dernières années, les dépenses militaires ont augmenté de plus de 49 %, dépassant le chiffre astronomique de 1 600 milliards de dollars. Les ressources actuellement consacrées aux armements pourraient servir à lutter contre l'extrême pauvreté, qui touche aujourd'hui plus d'1,4 milliard de personnes dans le monde; à nourrir les personnes qui souffrent de la faim dans le monde, dont le nombre dépasse 1 milliard; à prévenir la mort de 11 millions d'enfants qui meurent chaque année de faim et de maladies évitables; ou à apprendre à 259 millions d'adultes analphabètes à lire et à écrire.

Pour terminer, Cuba estime que la Commission du désarmement a des questions pertinentes à examiner. Nous espérons que tous les États Membres feront preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir à des accords et formuler des recommandations concrètes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante de Cuba, surtout d'avoir à nouveau souligné

la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance délibérante en matière de désarmement, ainsi que l'importance du désarmement nucléaire et le danger que les armes nucléaires représentent pour l'humanité. Comme elle l'a dit, la balle est dans notre camp.

M. Kvarnström (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous assurer que la délégation suédoise appuie pleinement votre action, ainsi que la mienne en tant que Vice-Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à vous féliciter une nouvelle fois pour les efforts inlassables que vous déployez afin de faire en sorte que nous nous mettions d'accord sur un ordre du jour.

La Commission du désarmement a été créée en tant qu'instance délibérante dont les débats aboutiraient à des recommandations qui seraient soumises à l'examen de l'Assemblée générale. Elle n'a jamais été appelée à être un organe de négociation, mais le mode de fonctionnement de la Commission ne reflète pas cette réalité essentielle. La Commission du désarmement est parfois décrite comme le groupe de réflexion du mécanisme pour le désarmement, mais une telle description signifie que nos délibérations devraient donner naissance à des idées constructives.

Nous regrettons vivement qu'une instance chargée de formuler des recommandations ait été incapable de le faire depuis 12 ans, alors que cela a un coût élevé. C'est pourquoi la Suède, parmi de nombreux autres pays, maintient que le moment est venu d'avoir un débat visant à déterminer de quelle manière nous pouvons nous acquitter de notre mission et comment nos travaux sont liés au rôle que nous envisageons pour la Commission du désarmement dans le cadre du mécanisme pour le désarmement. Nous attendons avec intérêt la tenue d'un tel débat, qu'il ait lieu dans le cadre d'un groupe de travail ou en séance plénière, car nous considérons que cela donne à l'ensemble de la Commission une occasion de se réunir pour envisager de meilleurs moyens de contribuer au règlement des problèmes centraux du désarmement et de la non-prolifération dans le monde.

Je tiens à souligner ici que nous avons une responsabilité commune, par rapport à cette instance, et une obligation envers l'ONU et l'opinion mondiale de trouver un mode de fonctionnement plus constructif. C'est pourquoi la Suède entend proposer aux partenaires certaines idées à examiner dans le cadre du prochain cycle triennal.

Nous sommes convaincus que l'examen de ses propres méthodes de travail relève du mandat de la Commission du désarmement elle-même, de même que la manière dont elle s'acquitte de son mandat, en dépit des appels en faveur d'une

session extraordinaire chargée d'examiner l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cette semaine, nos délibérations ont très clairement montré à quel point il nous est difficile de faire des progrès, même dans l'examen de questions essentielles. Nous pensons que cela est une preuve supplémentaire qu'une réforme s'impose.

Le problème de la paralysie ne concerne évidemment pas seulement la Commission du désarmement, mais caractérise plutôt une grande partie du mécanisme visant à assurer le désarmement, et peut-être tout particulièrement la Conférence du désarmement. La Suède partage avec beaucoup d'autres un sentiment de grande frustration au sujet de cette impasse, qui dure depuis trop longtemps. Nous continuons de penser que la Conférence du désarmement devrait, en principe, être l'instance la plus appropriée pour mener des négociations multilatérales sur le désarmement, même si elle n'est pas la seule, en permanence et en toute circonstance.

Entre autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement qui doivent, selon nous, faire l'objet de négociations de fond, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est pour nous une priorité absolue. Nous devons mettre un frein juridique à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et prendre les mesures appropriées en ce qui concerne les stocks qui existent déjà. Le principal objectif doit être d'entamer des négociations de fond, puisque le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est, selon nous, une étape essentielle en vue de la réalisation de l'objectif de l'option zéro. Cela dit, la Suède reste prête à avancer dans l'examen d'autres questions essentielles dont la Conférence du désarmement est saisie.

Dans le cadre de nos délibérations sur un ordre du jour pour la Commission du désarmement et sur ses méthodes de travail, nous ne devons pas oublier pourquoi nous sommes réunis ici ni la raison d'être de la Commission du désarmement. Près de 70 ans après avoir été témoins pour la première fois des effets aveugles et destructeurs des armes nucléaires, le rôle que continuent de jouer ces armes dans les doctrines de sécurité reste un problème majeur en matière de sécurité. D'après des estimations globales liées à l'option zéro, les puissances nucléaires mondiales de fait vont probablement dépenser un montant ahurissant de 1 000 milliards de dollars pour ces armes de destruction massive au cours de la prochaine décennie. La Suède plaide depuis longtemps en faveur d'efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à obliger ceux qui possèdent actuellement des armes nucléaires à réduire leurs arsenaux nucléaires et à les éliminer à terme. Notre objectif global est de parvenir à un

monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Cela ne pourra pas être réalisé à court terme, mais des mesures importantes peuvent et doivent être prises maintenant en matière de désarmement et de non-prolifération. La Suède, conjointement avec le Mexique, joue un rôle particulier dans la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en tant que l'un des États coordonnateurs du processus prévu à l'article XIV pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE. Nous saisissons donc cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le TICE sans plus tarder.

Le système de garanties promulgué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire et de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Suède encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure sans plus tarder un protocole additionnel et à l'appliquer. Ensemble, le protocole additionnel et l'accord de garanties généralisées forment un système de garanties solide et efficace qui doit être considéré comme la norme de vérification existante.

La communauté internationale continue de faire face à des problèmes de prolifération majeurs, qui concernent surtout l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, mais ne se limitent pas à ces pays. Nous restons extrêmement préoccupés par l'incapacité constante de ces pays de s'acquitter de leurs obligations internationales au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et nous les appelons à s'acquitter de ces obligations et à coopérer avec l'AIEA dans les meilleurs délais.

La Suède s'emploie activement, depuis plusieurs années, à promouvoir la coopération et des approches multilatérales en ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire. Nous espérons que ces discussions se poursuivront de manière non discriminatoire et transparente.

S'agissant des armes classiques, la propagation illicite des armes entraîne chaque jour de très nombreuses destructions et tragédies, menaçant à la fois la sécurité et le développement. D'après des chiffres fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement, sur les 740 000 morts causées chaque année par la violence armée, 500 000 sont liées à des situations de violence autres que des conflits armés, et sont principalement le résultat de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre.

Nous espérons que la conférence diplomatique sur un traité sur le commerce des armes prévu en juillet aboutira

à un traité solide bénéficiant de l'appui de la communauté internationale et qui pourra être signé par le plus grand nombre d'États possible. Nous espérons également que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue cette année, aboutira à des résultats concrets et adoptera une approche novatrice dans le cadre de son examen des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de cet important accord.

Pour terminer, je voudrais inscrire les délibérations difficiles qui nous attendent cette semaine et même chacune de nos phrases dans le cadre plus large des problèmes de sécurité et des problèmes humanitaires graves que je viens d'évoquer. J'espère que nous pourrions travailler ensemble pour permettre à la Commission du désarmement de l'ONU de faire partie de la solution et non du problème.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Suède et Vice-Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de nous avoir rappelé pourquoi la Commission reste à l'œuvre, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité et les affaires humanitaires.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les traditions établies de longue date et la capacité impressionnante de notre instance à faire des recommandations à l'Assemblée générale nous donnent l'occasion importante non seulement d'aborder mais de prévenir les défis posés aujourd'hui à la sécurité internationale. Nous commençons un nouveau cycle triennal des travaux de la Commission. Les États devront tous œuvrer de manière assidue. À cet égard, je voudrais rappeler quelles sont les priorités de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie, en sa qualité de grande puissance nucléaire, réaffirme son engagement et ses obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Président russe, M. Dmitry Medvedev, a défini un objectif stratégique de politique étrangère à long terme, à savoir, l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous engageons à nous acheminer de manière constante vers cet objectif. Un jalon important du processus de désarmement nucléaire a été le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I). Sa mise en œuvre améliore la sécurité et la stabilité internationales, aide à renforcer la non-prolifération des armes nucléaires et généralise le désarmement nucléaire. La

Fédération de Russie et les États-Unis œuvreront assidûment à sa mise en œuvre.

Nous participons à un échange sans précédent de notifications, et nous procédons à des inspections, conformément aux dispositions du Traité. À ce jour, nous sommes globalement satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre dudit Traité. Nous sommes prêts à envisager de nouvelles mesures de réduction des armes nucléaires. Il nous semble cependant que nous devons mettre en place un environnement international propice à ces objectifs. La Fédération de Russie et les États-Unis ne sont pas les seuls États qui portent le fardeau de la responsabilité nucléaire. Dans le cadre d'une réduction bilatérale importante des capacités nucléaires, il apparaît clairement qu'il est de plus en plus nécessaire d'élargir le processus de désarmement nucléaire et de le rendre multilatéral.

Nous sommes convaincus qu'il serait erroné de limiter le processus de réduction des armes nucléaires aux seuls États parties au TNP. Tous les pays dotés de capacités nucléaires doivent également participer au processus de désarmement.

À notre avis, la réalisation du noble objectif que constitue l'élimination complète des armes nucléaires ne sera possible que par le biais d'une approche graduelle complexe, d'un maintien de la stabilité stratégique et d'une adhésion rigoureuse au principe d'une sécurité égale et indivisible pour tous. Dans les conditions actuelles, la poursuite d'une réduction des armes nucléaires sera impossible si l'on ne tient pas dûment compte de tous les facteurs de la sécurité internationale qui pourraient avoir des effets négatifs sur la stabilité stratégique. Ces facteurs incluent la mise au point accélérée et sans restriction d'un système mondial de défense antimissile, les plans de mise en œuvre du concept de frappe rapide globale, l'absence de progrès substantiels dans la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le manque de volonté d'interdire le déploiement d'armes dans l'espace, et les déséquilibres qualitatifs et quantitatifs en matière d'armes classiques.

Le lien indissociable entre les armes stratégiques offensives et défensives est, depuis de nombreuses années, axiomatique pour la Russie et les États-Unis. Les experts militaires et politiques des deux pays ont toujours assumé qu'un déséquilibre dans ce domaine aurait des conséquences désastreuses pour la sécurité internationale et la stabilité stratégique. C'est précisément la raison pour laquelle le préambule du nouvel accord START indique clairement qu'il existe une corrélation entre les armes stratégiques offensives et la défense antimissile. Au stade actuel de réductions importantes des armes stratégiques, la question

du déploiement de systèmes de défense antimissile doit être abordée d'une façon encore plus équilibrée.

Il est clair que le règlement de ces problèmes est d'une grande complexité. Mais il n'existe pas d'alternative – tous les États intéressés auront une tâche difficile à réaliser afin de faire des progrès dans la bonne direction.

Particulièrement pertinente est l'initiative prise par la Russie d'établir, sur la base du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée de 1987, un régime juridique universel visant à éliminer les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, à restituer tous les arsenaux nucléaires aux États auxquels ils appartiennent, et à détruire l'infrastructure nécessaire à leur déploiement à l'étranger.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de la sécurité internationale. Les dangers et menaces contemporains posés au régime mondial, y compris les défis régionaux, doivent être abordés uniquement sur la base du TNP. Récemment, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de renforcer le régime de non-prolifération et, en particulier, le Traité. Les décisions prises à la Conférence d'examen des États parties au TNP de 2010 sont un bon point de départ pour de nouveaux efforts. Elles sont fondées sur un équilibre manifeste entre les trois composantes du TNP : la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous notons avec satisfaction que nous sommes prêts à entamer le processus d'examen du Traité, qui doit commencer avec la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 qui se tiendra à Vienne en avril et en mai. Il importe désormais de continuer à œuvrer à l'application des décisions prises à la Conférence d'examen du TNP de 2010 et aux mesures éventuelles de renforcement du Traité. À cet égard, nous avons une liste de priorités qui, si elles sont dûment définies, pourraient, à notre avis, nous aider à convenir, à la Conférence d'examen du TNP de 2015, d'un autre ensemble de mesures mutuellement bénéfiques axées sur le renforcement du régime de non-prolifération. Il faut veiller notamment à ce que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous engageons vivement tous les États, en particulier ceux dont dépend l'entrée en vigueur du TICE, à le signer et/ou à le ratifier sans plus tarder.

Nous croyons également qu'il est essentiel de continuer à appuyer conjointement l'approche adoptée par la communauté internationale pour ce qui est de la mise au point

graduelle du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'universalisation de l'accord de garanties et de son protocole additionnel, ce qui constituerait un critère reconnu de vérification du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération et une condition préalable de base au contrôle des exportations nucléaires.

Nous notons que la communauté internationale attache une importance croissante à la fiabilité des mécanismes chargés de répondre aux dangers et aux menaces qui pourraient se faire jour si des matières et des technologies sensibles tombaient entre les mains d'acteurs non étatiques. La coopération internationale visant à garantir la sécurité des installations nucléaires et à lutter contre le trafic nucléaire a un rôle stratégique. Il faut déployer des efforts conjoints en faveur de l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous soulignons l'importance de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et la mise au point de pratiques optimales pour l'identification des matières nucléaires et la criminalistique nucléaire. Tous ces efforts méritent un appui ciblé que notre forum notamment serait à même de fournir.

Nous rappelons le rôle important des instruments tels que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement adoptés en 2005. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier aussi rapidement que possible l'amendement à la Convention.

Nous poursuivons nos efforts en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. La Russie appuie avec énergie les activités des États cherchant à établir de telles zones. Le 20 mars, la Russie a ratifié les Protocoles au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

À court terme, l'application de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient demeure une priorité. À la suite des décisions de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les dépositaires du Traité – la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, de concert avec le Secrétaire général et en consultation avec les pays du Moyen-Orient – ont réalisé des progrès importants dans les préparatifs de la conférence de 2012 sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous croyons que le facteur principal du succès de la conférence de 2012 se jugera au niveau de participation à ce forum de tous les pays de la région du Moyen-Orient.

Nos efforts menés de concert avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les cinq membres permanents ont favorisé des progrès importants dans la mise en place d'un cadre juridique international en faveur d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, lesquels progrès devraient aboutir à la signature prochaine du protocole adéquat au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par les cinq États dotés d'armes nucléaires.

Un résultat important de la Conférence d'examen du TNP de 2010 a été l'identification des meilleurs moyens d'assurer à tous les États parties au Traité un accès sans entraves aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le monde prend de plus en plus conscience du fait que l'exercice par de nombreux États de leurs intérêts légitimes dans ce domaine nécessite une architecture moderne, résistante à la prolifération, de coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, laquelle devrait reposer sur des mécanismes rigoureux de surveillance des obligations en matière de non-prolifération et sur des approches multilatérales à l'égard du cycle de combustible nucléaire qui peut offrir une alternative réalisable à la mise au point par les États sur leur propre territoire d'éléments du cycle de combustible nucléaire qui sont onéreux et sensibles en termes de non-prolifération.

Il importe à cet égard d'adopter le bon cap pour aller de l'avant. À cette fin, la Russie a ouvert un centre international d'enrichissement de l'uranium à Angarsk et a constitué une réserve d'uranium faiblement enrichi sous contrôle de l'AIEA qui peut être utilisé par tout État respectant ses obligations de non-prolifération. Il importe que les pays qui ont besoin de s'approvisionner en combustible à long terme pour leurs centrales nucléaires disposent de diverses options et aient confiance dans leur avenir.

La catastrophe de la centrale de Fukushima, au Japon, a montré la nécessité de renforcer le cadre juridique international afin de garantir que les centrales d'énergie atomique sont construites et exploitées en toute sécurité. À cet égard, en 2011, la Fédération de Russie a lancé des initiatives visant à modifier la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, aussi bien qu'à renforcer les normes de sûreté nucléaire de l'AIEA. Nous sommes convaincus que l'adoption rapide de nos propositions permettrait d'éviter ou de réduire au minimum les effets négatifs de futurs accidents nucléaires.

Afin de faire progresser le programme de sécurité internationale dans un sens positif, nous devons nous assurer

que les mécanismes multilatéraux de désarmement sont pleinement opérationnels.

La Russie est préoccupée par la situation à la Conférence du désarmement. Nous regrettons que, malgré leurs efforts déterminés, les États membres n'aient pas réussi à parvenir à un accord sur un programme de travail ou à reprendre les négociations. Nous estimons qu'il est important de préserver la Conférence en tant que principal organe multilatéral de négociation sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. À notre avis, toute initiative visant à mener des négociations sur les questions dont traite la Conférence dans des instances parallèles est contreproductive. Nous sommes prêts à ouvrir de nouvelles consultations afin de parvenir à un compromis sur le programme de travail de la Conférence qui serait acceptable pour tous.

Empêcher l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique demeure l'une des priorités de la politique étrangère russe. Nous pensons toujours que la meilleure façon d'atteindre cet objectif aujourd'hui est de conclure un traité interdisant l'implantation d'armes dans l'espace; les dispositions de base d'un tel traité, contenues dans le projet de document présenté par la Russie et la Chine, sont appuyées par la majeure partie de la communauté internationale. Il est grand temps que nous organisions un débat de fond sur ce traité dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous demandons instamment à ce que les travaux de cet important organe international du désarmement reprennent dès que possible.

Un élément important des efforts que nous déployons pour prévenir l'implantation d'armes dans l'espace est la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur ces mesures débutera ses travaux cette année. Nous espérons que les experts s'appuieront sur les recherches existantes, avec le soutien actif des autres États intéressés, et pourront soumettre à la communauté internationale d'ici la fin de l'année prochaine un document final permettant de fixer des règles de conduite à suivre par les pays dans l'espace.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la Septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et de l'adoption de son document final (BWC/CONF.VII/7), qui comprend un plan d'action ambitieux pour l'intersession à venir. Nous avons l'intention de participer activement à la mise en œuvre des décisions adoptées à la Conférence d'examen afin de renforcer encore davantage les réglementations interdisant les armes biologiques et à toxines.

La Russie est attachée à la modernisation en profondeur du régime de contrôle des armes classiques en Europe, sans conditions préalables ni réserves. Nous pensons qu'un accord viable sur le contrôle des armes classiques en Europe doit refléter les intérêts équilibrés de toutes les parties. Il doit répondre aux réalités actuelles sur le continent, empêcher l'écrasante supériorité militaire d'une seule partie, ne pas limiter le déploiement d'armes ou de matériel militaire à l'intérieur des territoires nationaux, aider à prévenir une course aux armements, et créer un régime d'inspection qui est une condition minimale pour procéder à une vérification fiable du respect des limites quantitatives sur les armes.

La Fédération de Russie partage les préoccupations de la communauté internationale et appuie la poursuite du renforcement, sous les auspices de l'ONU, de tous les efforts internationaux de lutte contre la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous attachons une grande importance à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, prévue en août et septembre. Nous avons l'intention de participer activement à ses travaux. Nous espérons que la Conférence contribuera de manière concrète à résoudre le problème aigu et urgent du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Concernant les problèmes de transparence que cela soulève, nous supposons que la principale tâche des mécanismes connexes, notamment du Registre des armes classiques, est de dépister et d'identifier les accumulations déstabilisatrices d'armes classiques dans le but de garantir la stabilité et la sécurité internationales. Nous reconnaissons l'importance des aspects techniques des mécanismes de transparence, comme le fait d'élargir et de détailler encore davantage les catégories d'armes. Néanmoins, nous pensons qu'il faut voir en priorité le bénéfice politique que ces mécanismes apportent en tant que mesure de confiance encourageant le dialogue entre les États et tenant compte de leurs inquiétudes quant aux accumulations déstabilisatrices d'armes.

La Conférence sur un traité international sur le commerce des armes, prévue en juillet, sera l'un des événements les plus importants du calendrier de cette année. Nous l'abordons en une période difficile, où un large éventail d'opinions se fait entendre sur ce à quoi devrait ressembler le futur traité sur le commerce des armes classiques. Nous pensons que, pour que la Conférence ait une issue positive, nous devons nous concentrer sur les éléments de base d'un document viable. Et surtout, cela signifie parvenir à un

accord sur ses buts et objectifs, et par la suite examiner d'autres aspects, en particulier son champ d'application et ses paramètres.

Pour notre part, nous sommes convaincus que le principal objectif doit être de lutter contre le trafic illicite d'armes. C'est précisément ce commerce illicite qui constitue un problème urgent pour l'ensemble de la communauté internationale et qui est source de souffrances humaines considérables. Nous estimons que les principes d'ouverture et de prise de décisions fondée sur le consensus sont particulièrement importants dans le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Nous souhaitons que nos efforts collectifs donnent naissance à un document véritablement solide et efficace qui réponde aux problèmes spécifiques et s'est fondé sur les normes internationales les plus élevées.

La principale tâche de notre organe est d'aider à résoudre nos problèmes les plus urgents en matière de désarmement et de non-prolifération. La délégation russe est prête à coopérer de manière constructive avec tous les États intéressés afin de trouver des solutions mutuellement acceptables.

M. Mahmoud (Égypte) (parle en anglais) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité au poste de Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session. Je suis convaincu que, sous votre leadership et votre conduite éclairés, la Commission du désarmement remplira à la session de 2012 le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria.

Il est indéniable que la Commission a connu ces dernières années des moments difficiles. Malgré l'absence de progrès accomplis par la Commission depuis l'adoption, en 1999, des orientations visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et la maîtrise des armes classiques, l'Égypte continue de croire en l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, permettant des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement pouvant aboutir à la formulation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Mais pour y parvenir, nous avons besoin de la

volonté politique de trouver une vision commune des futures activités de la Commission. En l'absence de volonté politique, la Commission se heurte souvent à des désaccords entre les membres sur les politiques et les priorités. Cela se voit clairement dans le fait que la Commission n'a pas pu se mettre d'accord sur les questions à inscrire à l'ordre du jour pour le cycle triennal de 2012-2014.

L'Égypte estime que la Commission doit donc suivre une voie médiane entre, d'une part, les préoccupations partagées et, d'autre part, les aspirations communes. Bien que la Commission du désarmement ait examiné la question de ses méthodes de travail en 2006 et 2009, ces discussions n'ont pas abouti à des mesures suffisantes pour lui permettre de s'acquitter officiellement de son mandat. Ces discussions ont clairement montré que les problèmes de la Commission ne sont pas liées à ses méthodes de travail, mais confirment plutôt que le principal obstacle est l'impasse dans laquelle se trouvent les divers organes du désarmement, qui découle de l'absence de volonté politique de la part de certains États Membres d'aller de l'avant sur les questions de désarmement nucléaire.

En fait, la vraie question est de savoir comment mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire face aux menaces et défis qui se posent en matière de désarmement, en particulier en ce qui concerne les questions liées au désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés, dont l'Égypte assure actuellement la présidence, estime que le désarmement nucléaire doit rester la priorité absolue. L'Égypte s'attendait donc à ce que le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 aiderait la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement à obtenir des résultats plus conséquents. Nombreux sont les engagements pris dans le cadre des quatre plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP en 2010 qui doivent se traduire par de nouveaux accords. Ces engagements auraient également dû susciter une plus grande volonté politique pour faire avancer, au niveau mondial, les objectifs ambitieux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui figurent dans les quatre plans d'action.

Le quatrième plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010, relatif à l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence des Parties de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, est un autre exemple important. Nous saluons les efforts que ne cessent de déployer le Secrétaire général, les auteurs de la résolution de 1995, le Gouvernement finlandais et du facilitateur, M. Jaakko Laajava, en consultation et en

coordination avec les États de la région pour la convocation en 2012 d'une conférence, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

En conséquence, l'Égypte réaffirme que la lettre et l'esprit des quatre plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP de 2010 devraient suffire pour guider les travaux de la présente session de la Commission du désarmement. Pour ce faire, la Commission du désarmement doit formuler des recommandations concrètes sur les mesures efficaces que doivent prendre les États dotés d'armes nucléaires pour s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées dans le cadre des plans d'action de 2010.

Pour nous rapprocher de notre objectif commun, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires, la Commission du désarmement devrait toujours éviter toute ambiguïté dans le choix des questions à inscrire à son ordre du jour et concentrer ses discussions sur une question qui ne se prête pas à diverses interprétations, à savoir des mesures efficaces pour donner suite à la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire. En outre, nous devrions également aborder la question des mesures efficaces pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Malheureusement, nous constatons toujours que les efforts visant à accorder la priorité à la non-prolifération ne s'accompagnent pas de progrès parallèles dans le désarmement nucléaire. Nous notons également qu'un lien captieux et sans fondement a été établi entre l'obligation de non-prolifération et l'imposition de limites aux avantages des États non dotés d'armes nucléaires découlant de leur droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il s'agit là d'un problème au regard des principes du TNP et du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de vérification nucléaire, et il conviendrait de l'éviter pendant nos discussions.

Dans le cadre de la question primordiale soulevée par le Mouvement des pays non alignés, concernant les recommandations pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, nous devons nous efforcer de tenir des discussions plus ciblées sur les questions relatives au désarmement nucléaire.

L'Égypte estime que l'on a déjà accordé suffisamment d'attention à la question des armes classiques dans le cadre du programme de désarmement pour cette année. Par conséquent, nous jugeons préférable que la question des

armes classiques soit abordée durant les deux prochaines sessions annuelles de la Commission du désarmement.

Tout débat sur la question des armes classiques doit mettre l'accent sur l'importance, voire le rôle central, des structures existantes au sein de l'ONU. Tout débat sur cette question doit également prendre en compte les principes pertinents énoncés dans la Charte, en particulier le droit des États de fabriquer, d'importer et de détenir des armes classiques à des fins de légitime défense, et veiller à ne pas porter atteinte à ce droit, quelles que soient les circonstances.

Pour terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation égyptienne est pleinement attachée à la réussite des travaux de la Commission, afin de réaliser le noble objectif du désarmement général et complet.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux autres délégations pour vous souhaiter la bienvenue en tant que Président de la Commission du désarmement pour la session de cette année. Ma délégation se réjouit de la transparence avec laquelle vous avez dirigé nos consultations préparatoires et toutes nos consultations jusqu'à présent.

La session de cette année de la Commission a suscité un intérêt considérable chez les États Membres. Cet intérêt découle d'une réelle préoccupation des États Membres face à la situation dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral de désarmement.

En effet, l'automne dernier, l'attention de la Première Commission a été surtout consacrée à la question de savoir comment revitaliser les approches multilatérales de maîtrise des armements. Il serait donc normal que la Commission du désarmement consacre du temps à étudier et à examiner ce sujet. La moindre des choses serait que nous fassions une évaluation plus approfondie du fonctionnement de la Commission du désarmement elle-même.

Il est également regrettable que nous perdions un temps précieux à essayer de nous mettre d'accord sur l'ordre du jour de la présente session. En effet, la Commission du désarmement est une instance délibérante et non un organe de négociation. La pire des choses serait d'importer au sein de la Commission du désarmement les difficultés que connaissent les autres composantes du mécanisme. Nous pouvons et nous devons faire mieux.

Certains affirment que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le désarmement multilatéral est due à l'absence de volonté politique. Il se peut que cela soit le cas, mais cela ne fait que renforcer la nécessité impérieuse de tirer pleinement parti de la Commission pour débattre des

questions sur lesquelles les États Membres ont des points de vues divergents et examiner les moyens de surmonter ces divergences.

Toutefois, ma délégation voudrait remettre en question la notion selon laquelle il n'y a ni volonté politique ni détermination d'aller de l'avant. Il y a deux ans, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été couronnée de succès et a adopté un plan d'action tourné vers l'avenir et une résolution sur le Moyen-Orient. Malgré ces progrès et d'autres, tels que ceux qui ont été réalisés dans le cadre du nouvel accord START, il y a de plus en plus d'impatience quant aux moyens qui nous permettraient de nous débarrasser finalement des armes les plus destructrices et les inhumaines jamais fabriquées. Les États Membres partagent l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, où les armes nucléaires seront éliminées, et doivent donc tirer parti de la Commission du désarmement pour discuter des moyens d'atteindre cet objectif.

La Commission du désarmement pourrait également jouer un rôle utile s'agissant d'identifier les moyens de renforcer les mesures de confiance qui pourraient susciter de nouveaux progrès dans le domaine des armes classiques. En effet, dans le domaine des armes classiques, nous avons constaté que les États Membres ont fait à la fois preuve de volonté politique et de détermination en négociant et en adoptant des instruments juridiques internationaux interdisant les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

L'expérience acquise dans le domaine du désarmement humanitaire démontre qu'il est possible d'avancer et de conclure des traités multilatéraux efficaces. Par conséquent, la question est de savoir si les organismes multilatéraux de désarmement tels que la Conférence du désarmement et notre propre Commission seront capables de traduire la volonté politique de l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU dans des progrès concrets pour faire avancer les objectifs du désarmement. Dans le cas contraire, on continuera à marginaliser davantage ces deux organes. Leur incapacité à agir ne fera que renforcer la détermination à envisager d'autres moyens permettant d'avancer.

Nous entamons un cycle de trois ans. Ma délégation ne s'attend pas à ce que nous nous mettions d'accord sur des recommandations spécifiques pendant la session de cette année, mais, au moins, commençons les discussions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Norvège de son message constructif.

M^{me} Elias (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous dire à quel point l'Australie se réjouit de vous voir diriger ce processus. J'ai déjà indiqué

que nous sommes très confiants en vos capacités, mais aujourd'hui, je tiens également à dire que nous saluons votre détermination et votre patience, qui ne font que croître de jour en jour.

Monsieur le Président, c'est une preuve que vous êtes sans aucun doute la personne indiquée pour ce travail. Nous apprécions beaucoup la façon dont vous avez mené les préparatifs des travaux de la Commission, et nous appuyons votre approche, notamment le fait que le statu quo n'est pas une option. L'approche que vous avez suivie cette semaine nous a vraiment donné l'espoir que nous pourrions sortir de l'impasse dans laquelle se trouve depuis 12 ans la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M^{me} Angela Kane en sa qualité de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Je la remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec elle au cours des années à venir.

L'Australie est attachée au désarmement et à la non-prolifération depuis longtemps. Pour nous, la poursuite de ces objectifs dans le cadre des instances des Nations Unies constitue une priorité essentielle. Nous sommes donc résolus à collaborer avec le Président et les autres États afin de contribuer à ces objectifs communs au sein de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

L'Australie s'est engagée activement et concrètement, en jouant le rôle de chef de file quand elle le peut, dans la promotion du programme mondial de non-prolifération et de désarmement. Elle a ainsi présenté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à l'Assemblée générale et créé la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, et plus récemment, la Commission internationale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En outre, nous avons activement appuyé la prorogation et la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et plus récemment, l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Comme je l'ai indiqué, nous suivons une approche pratique et réaliste, et nous nous attachons à obtenir des progrès tangibles. Je m'engage à maintenir cette approche au cours de la présente session de la Commission du désarmement.

Nous estimons également que la Commission du désarmement est importante dans ce sens qu'elle peut faciliter des réflexions non contraignantes sur nos objectifs communs que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires et la maîtrise des armes classiques. Nous sommes en faveur d'un programme axé sur ces deux domaines. Nous devons aller de l'avant s'agissant des questions pour

lesquelles il n'y a pas eu de résultats positifs, mais il faut que nous les abordions sous une autre forme. Idéalement, nos délibérations devraient avoir un impact positif et constituer une base de réflexion pour les travaux et les négociations des autres instances des Nations Unies. Nous ne donnerions pas une image positive de nous-mêmes si nous ne pouvons pas faire cela, et en particulier si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur les sujets à examiner.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires font partie des questions les plus pressantes parmi les nombreux problèmes liés à la maîtrise des armements auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, raison pour laquelle la Commission du désarmement doit en traiter. Nous appuyons les propositions du Président relatives à l'ordre du jour à cet égard, et notamment la solution de compromis qu'il a proposée hier. De toute évidence, les discussions ont avancé dans le cadre du dialogue informel. Je voudrais être claire, et j'espère que cela n'étonnera personne de savoir que pour ce qui est de l'Australie, nous voulons un monde sans armes nucléaires. Nous voulons un monde exempt d'armes nucléaires. Nous voulons l'élimination totale des armes nucléaires. Nous voulons même un monde exempt d'armes nucléaires. Pour nous, ces phrases signifient essentiellement la même chose et visent le même objectif: pas d'armes nucléaires. De toute évidence, le désarmement et la non-prolifération sont des éléments importants de cet objectif ultime, et nous attendons avec intérêt de les aborder d'une manière ciblée au cours du présent cycle de la Commission du désarmement.

J'ai dit hier que les sessions de la Commission du désarmement se tiennent à un moment opportun, juste avant la réunion de Vienne des États parties au TNP dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015. C'est pour nous un grand honneur que M. Peter Woolcott, Ambassadeur de l'Australie pour le désarmement, présidera la première session du cycle d'examen du TNP en cours. Nous tenons particulièrement à remercier les délégations de la bonne volonté dont elles ont fait montre et d'avoir fait part de leurs avis utiles à l'Ambassadeur Woolcott au cours des consultations qu'il a menées récemment, ici à New York.

Tous les États doivent être fiers du succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et notamment de l'adoption par consensus par les États parties du plan d'action, qui porte sur les trois piliers du TNP et traite des questions très importantes ayant trait au Moyen-Orient. Nous avons l'occasion et la responsabilité de maintenir l'élan positif créé par la Conférence d'examen de 2010 et de faire le bilan de sa mise en œuvre au sein du Comité préparatoire. Bien sûr, la mise en œuvre du plan d'action du TNP n'est pas la

responsabilité de quelques États. Tous les États parties au TNP doivent faire ce qu'ils peuvent à cette fin.

La Commission du désarmement peut jouer un rôle clef en promouvant un climat approprié, en précisant le contexte et en partageant les approches et les activités nécessaires pour la mise en œuvre du TNP et du plan d'action de 2010. Pendant nos débats ici, nous pouvons étudier d'autres mesures complémentaires à prendre en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires. Engageons-nous à le faire, indépendamment du libellé de l'ordre du jour.

Pour sa part, l'Australie, conjointement avec le Canada, le Chili, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la Turquie et les Émirats arabes unis, a lancé l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement. Cette initiative a pour but de prendre des mesures concrètes pour appuyer le suivi de la Conférence d'examen de 2010. Dans le cadre des initiatives concrètes que nous avons prises à cette fin, nous avons notamment élaboré un modèle de formulaire de communication d'informations relatives au désarmement nucléaire, que nous avons fourni aux États dotés d'armes nucléaires pour contribuer à leurs discussions sur le renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité en matière de désarmement nucléaire.

Dans le contexte de l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, nos autres priorités consistent à appuyer le démarrage des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, notamment en appuyant le projet de résolution présenté par le Canada à l'Assemblée générale, et à fournir une assistance aux pays en vue de l'universalisation du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du TICE.

L'entrée en vigueur du TICE est une priorité de longue date de l'Australie dans le domaine du désarmement, et nous félicitons l'Indonésie pour sa ratification du Traité. Le rôle de chef de file de l'Indonésie constitue un exemple pour les huit États restants dont les ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du TICE.

En plus du TICE, un traité internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires est une étape essentielle vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons donc été profondément déçus par le nouvel échec de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail, en dépit des efforts considérables déployés par certains États pour faire avancer les choses. Cet échec met en lumière la nécessité pour la Commission du désarmement de tirer parti de son caractère flexible et délibérant pour

contribuer d'une façon ou d'une autre à la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Peut-être pourrions-nous motiver la Conférence du désarmement à se remettre au travail?

Nous espérons également que l'ordre du jour de la Commission du désarmement nous donnera l'occasion de discuter du rôle important que la collaboration régionale peut jouer pour appuyer les négociations multilatérales et la mise en œuvre des obligations internationales. Pour ne citer qu'un exemple à cet égard, l'Australie assure actuellement la présidence du Réseau Asie-Pacifique des garanties, un réseau informel d'agences qui s'occupent de garanties en matière d'énergie nucléaire, de ministères et d'autres organisations responsables de l'application de garanties dans les pays de la région Asie-Pacifique. L'objectif du Réseau est de promouvoir les garanties et les pratiques optimales. Nous espérons que ce genre de contributions permet de mettre en place certaines des mesures nécessaires pour un monde exempt d'armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, nous savons tous que dans de nombreux pays à travers le monde, la violence armée est alimentée par la disponibilité d'armes classiques illicites. Il s'agit d'une violence quotidienne. En ce moment même, des civils se trouvent dans des situations où ils risquent la mort, le danger et l'insécurité, et ne peuvent pas s'employer à chercher une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs familles à cause de la disponibilité d'armes classiques. Je pense que les statistiques qui ont été citées par mon collègue de la Suède sont éloquentes. Notre motivation doit être de faire en sorte que le nombre de morts qu'il a mentionnés ici baisse.

Pour contribuer à remédier à cette situation, l'Australie estime qu'il importe que la Commission du désarmement examine les mesures de confiance à même d'appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la négociation d'un traité solide, robuste et juridiquement contraignant sur le commerce des armes qui porte également sur les armes légères et les munitions.

Ce sont là des priorités essentielles pour l'Australie, et nous contribuons activement à donner aux États les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action et de négocier un traité efficace sur le commerce des armes. En février, en collaboration avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Australie a organisé, à l'intention des pays des îles du Pacifique, un atelier au cours duquel a été établi un texte de base pour une position régionale commune sur un traité efficace sur le commerce des armes et une approche

commune pour la Conférence d'examen du Programme d'action.

L'Australie a également contribué à l'organisation d'ateliers dans les Caraïbes à l'appui des travaux préparatoires à un traité sur le commerce des armes. Le troisième atelier se tiendra en mai. L'Australie apporte son aide à l'organisation d'une réunion régionale de l'Union africaine, qui se tiendra les 21 et 22 mai à Addis-Abeba. Elle est organisée par l'Union africaine, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Réseau d'action international contre les armes légères. La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes offre, selon nous, une occasion que nous ne devons pas laisser passer. Nous devons être aussi bien préparés que possible afin qu'elle débouche sur le type de traité sur le commerce des armes que nous voulons et dont nous avons besoin. Nous appelons tous les États à faire en sorte que les négociations relatives à ce traité se déroulent dans un climat de confiance et de bonne volonté. Cette instance, la Commission du désarmement de l'ONU, a la possibilité de favoriser cette dynamique et d'appuyer des mesures de confiance complémentaires.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Australie, à l'instar de tous les autres pays représentés ici, poursuit les objectifs simples mais très importants d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et d'un avenir plus sûr pour nos citoyens et nos populations, en luttant contre une utilisation abusive et la prolifération des armes classiques. La réalisation de ces objectifs est bien évidemment complexe et difficile, mais pas impossible. Nous devons simplement agir.

Pour les besoins de la Commission, une volonté politique mais également une responsabilité individuelle s'imposent dans cette salle si nous voulons que ses travaux soient constructifs. Commençons par faire preuve d'un peu de souplesse en ce qui concerne le programme de travail afin que nous puissions tous nous mettre au travail et entamer les délibérations relatives aux éléments nécessaires pour atteindre nos objectifs communs en matière d'armes nucléaires et classiques. Nous saluons la souplesse dont certaines personnes et délégations ont fait preuve ces deux derniers jours en vue de trouver une solution, mais nous exhortons les autres représentants à faire de même.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la représentante de l'Australie de son exposé devant la Commission, et en particulier pour les paroles adressées au Président, dont je lui sais gré. Je la remercie également pour la richesse des idées qu'elle a présentées. Nous devons œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires, peu importe comment nous l'appelons.

M. Burns (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter à nouveau, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et vous assurer du plein appui de la délégation du Royaume-Uni.

Le Gouvernement britannique reste attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pouvons nous enorgueillir d'avoir pleinement respecté nos engagements en matière de désarmement et les obligations juridiques qui nous incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Royaume-Uni est déterminé à ne conserver qu'une force de dissuasion minimale. Nous avons signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et avons mis un terme à la production de matières fissiles destinées pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a marqué une étape importante dans notre vision à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Avec le plan d'action du TNP, nous disposons désormais d'une feuille de route pour nous aider à aller de l'avant. Nous travaillons avec nos partenaires internationaux pour faire fond sur ces réalisations et traduire nos engagements dans des mesures concrètes dans les années à venir.

Dans notre document de réflexion stratégique (Strategic Defence and Security Review) d'octobre 2010, nous avons annoncé un certain nombre de mesures importantes en matière de désarmement. Nous avons notamment annoncé que le Royaume-Uni allait faire passer de 48 à 40 le nombre de têtes nucléaires à bord de chacun de ses sous-marins; baisser le nombre requis de têtes nucléaires opérationnelles de moins de 160 à 120 tout au plus; et limiter le volume total des stocks d'armes nucléaires à 180 engins d'ici au milieu des années 2020. En juin 2011, nous avons indiqué que le programme de réduction des têtes nucléaires avait démarré et qu'au moins un de nos sous-marins n'avait plus désormais à son bord qu'un maximum de 40 têtes nucléaires. Ce programme sera achevé au milieu des années 2020.

Nous avons également annoncé que le Royaume-Uni allait donner de nouvelles garanties de sécurité plus solides, qu'il ne recourra pas à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire parties au TNP. Cela s'ajoute aux autres engagements pris par le Royaume-Uni en matière de désarmement. Par exemple, en septembre 2009, nous avons accueilli une conférence inédite réunissant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour examiner des mesures de confiance en vue de réaliser le désarmement nucléaire. Une conférence de suivi rassemblant les cinq membres permanents du Conseil

de sécurité a eu lieu à Paris en 2011. Nous nous félicitons que la conférence de Paris ait lancé plusieurs nouvelles initiatives de renforcement de la confiance dans le cadre desquelles les cinq membres permanents du Conseil de sécurité collaboreront, notamment un groupe de travail sur des définitions et la terminologie relatives aux armes nucléaires.

Le Ministère de la défense britannique et l'*Atomic Weapons Establishment* travaillent en coopération avec la Norvège depuis 2007 sur un projet de recherche visant à étudier certaines questions techniques liées à la vérification du démantèlement des têtes nucléaires. En décembre 2011, le Royaume-Uni a organisé, conjointement avec la Norvège, un atelier international sur ce projet de recherche novateur sur le désarmement nucléaire à l'intention des scientifiques spécialisés dans le nucléaire et des experts politiques des pays suivants: Egypte, Allemagne, Pologne, Mexique, Australie, Kazakhstan, Suède, Japon, Corée du Sud et États-Unis. Des scientifiques britanniques et norvégiens ont présenté les résultats de cinq années de travaux menés dans le cadre de l'initiative conjointe Royaume-Uni/Norvège – il s'agit d'un projet de recherche révolutionnaire sur les moyens de vérifier qu'une arme nucléaire a été démantelée, et de la première fois qu'un État doté de l'arme nucléaire et un État non doté de l'arme nucléaire travaillent ensemble de cette manière.

Dans le cadre du suivi de la conférence de Paris réunissant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni accueille le 4 avril, c'est-à-dire aujourd'hui, une réunion des cinq États dotés de l'arme nucléaire afin de partager les résultats de l'initiative conjointe Royaume-Uni/Norvège et les enseignements tirés.

Nous sommes convaincus qu'une plus grande transparence et la recherche de solutions techniques, militaires et politiques aux problèmes pratiques du désarmement sont essentielles pour faire des progrès concrets dans la réalisation de notre objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous entendons travailler avec la communauté internationale pour lutter contre la prolifération, pour avancer sur la voie du désarmement multilatéral, pour renforcer la confiance entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas dotés, et pour prendre des mesures concrètes en vue d'un monde plus sûr et plus stable où les pays dotés de l'arme nucléaire pourront finalement y renoncer.

À cet égard, je dois m'arrêter brièvement sur l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni partage le sentiment général de frustration face à l'inertie de la Conférence du désarmement. Nous sommes attachés à la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles afin de dissuader les pays qui sont toujours libres, sur le plan

juridique, de produire des matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires et de limiter la quantité de matières fissiles non vérifiées disponible. Conjointement avec des partenaires internationaux, nous avons clairement fait savoir que toutes les préoccupations exprimées par les États doivent être prises en compte durant les négociations sur le fond. La communauté internationale compte sur la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire, et la capacité de la Conférence du désarmement de mener efficacement des négociations aura un impact sur sa viabilité future.

Imposer une interdiction juridiquement contraignante de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires sera un élément essentiel pour atteindre notre objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Une des priorités principales du Royaume-Uni en matière de désarmement et de non-prolifération est de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous employons à faire des progrès en vue de l'entrée en vigueur dudit traité, en dotant le Royaume-Uni de l'expertise technique nécessaire pour renforcer le système de surveillance international et accroître l'aide diplomatique pour aider des pays à présenter des arguments en faveur de la ratification et le soutien financier visant à aider les États intéressés à mener leur propre processus de ratification.

Sur la question de la non-prolifération, nous considérons que la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes auprès des acteurs non étatiques demeure une grave menace. Les régimes et initiatives adoptés au plan international en matière de non-prolifération ont un rôle important à jouer dans la lutte contre cette menace. Le Royaume-Uni appuie la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et s'emploie à atteindre cet objectif en mettant en place des programmes au niveau national et en appuyant des initiatives internationales. Le Royaume-Uni joue en effet un rôle actif dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives de non-prolifération, dont l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le Partenariat mondial du Groupe des Huit et le processus lancé dans le cadre du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire.

L'adhésion universelle à un protocole additionnel est fondamentale pour le régime de non-prolifération, parce qu'elle offre les garanties minimales nécessaires que les technologies nucléaires sont utilisées à des fins pacifiques.

Si nous souhaitons faire fond sur les succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010, il nous faut également œuvrer de concert au renforcement du Traité, s'agissant notamment de son non-respect, et veiller à ce que, si un pays

choisit de se retirer du Traité, ce qui est son droit souverain, il n'en tire pas les bénéfices inhérents audit Traité.

S'agissant des armes classiques, le Royaume-Uni est fermement attaché à garantir la conclusion en 2012 d'un traité solide, efficace et juridiquement contraignant sur le commerce des armes qui réglerait le commerce international des armes classiques. Nous avons pour objectif un traité qui porterait sur l'ensemble des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions. Le traité sur le commerce des armes devrait inclure des dispositions fermes sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous souhaitons également que ce traité rallie un grand nombre de membres et ait la couverture mondiale nécessaire pour être véritablement efficace. Nous nous efforçons de réaliser ces deux objectifs. Nous sommes désormais dans une période cruciale pour le traité sur le commerce des armes, à l'approche de la conférence de négociations qui doit se dérouler en juillet. Le Royaume-Uni travaille actuellement avec des partenaires clefs pour s'assurer que le temps qui reste soit bien utilisé.

Je remercie le Président de l'occasion qu'il m'a donné de prendre la parole devant la Commission aujourd'hui. Je lui souhaite bonne chance dans ses entreprises au cours des prochains jours et encore une fois, je l'assure de l'appui de la délégation du Royaume-Uni.

M. Pham Vinh Quang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre à tous ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'importante session de fond de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction éclairée et expérimentée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je saisis également la présente occasion pour féliciter M^{me} Angela Kane de sa nomination récente comme Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La présente session s'est ouverte au moment, important, où la Commission célèbre son soixantième anniversaire et entame un nouveau cycle triennal de travail. Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à des améliorations dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, dont la conclusion récente des Conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Il y aura, en 2012, d'autres conférences

et réunions internationales sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, comme par exemple la première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, et la conférence tant attendue de 2012 sur une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette évolution positive de la situation illustre un engagement et une volonté politique généraux en faveur de la poursuite du programme de désarmement.

Mais en dépit de ces améliorations, nous devons reconnaître que les défis à relever sont gigantesques et sont encore bien réels. Il existe encore des stocks nucléaires capables de détruire plusieurs fois la planète tout entière. La situation en matière de non-prolifération des armes nucléaires connaît une évolution nouvelle et complexe. Lors des sessions de fond des deux cycles précédents de la Commission du désarmement, celle-ci n'a pas, hélas, été en mesure d'atteindre les résultats escomptés. Pour mettre effectivement fin à cette impasse, il est indispensable que les États Membres fassent montre de bonne foi et de flexibilité et redoublent d'efforts pour parvenir à un accord sur l'ordre du jour, en appuyant les objectifs de la Commission en faveur du désarmement, et plus particulièrement de l'élimination totale des armes de destruction massive.

En raison des limites de temps, je voudrais souligner un certain nombre de questions. Premièrement, nous partageons l'avis de ceux qui pensent que les armes nucléaires continuent de poser aujourd'hui la menace la plus grave à la paix et la sécurité internationales, compte tenu des conséquences particulièrement désastreuses de ces terribles armes sur l'humanité. La seule garantie absolue contre la guerre nucléaire, c'est l'élimination totale des armes nucléaires.

À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'entamer d'urgence des négociations sur ces questions. Le processus de négociations doit reposer sur le principe fondamental convenu à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, à réaliser l'objectif ultime de l'élimination du danger que pose la guerre nucléaire, et à appliquer des mesures visant à arrêter et inverser la course aux armements.

Deuxièmement, le Viet Nam accorde une grande importance au rôle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de non-prolifération. La mise en œuvre intégrale et équilibrée du Traité protégera le monde des ravages potentiels des armes

nucléaires. À cet égard, nous engageons instamment les États dotés d'armes nucléaires à mettre en œuvre les 64 mesures concrètes figurant dans le document final de la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Nous préconisons que les efforts dirigés contre la non-prolifération accompagnent les efforts déployés dans le domaine du désarmement.

Troisièmement, le Viet Nam tient à réaffirmer l'importance de la Conférence du désarmement à laquelle nous demandons de convenir aussi vite que possible d'un programme de travail global et équilibré. Il importe de commencer les négociations sur un programme graduel d'élimination complète des armes nucléaires dans des délais donnés, et d'interdire la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et de prévoir leur destruction. Le Viet Nam attache une grande importance au lancement immédiat et à la conclusion rapide de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires.

Quatrièmement, ma délégation souligne l'importance de l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous sommes heureux de noter que le nombre d'États qui ont signé ou ratifié le Traité n'a cessé d'augmenter. Pour que le TICE entre rapidement en vigueur, nous sommes convaincus que les États dotés d'armes nucléaires devraient jouer un rôle moteur dans le domaine de la paix et la sécurité mondiales. Leur ratification préparerait la voie à l'entrée en vigueur du TICE et encouragerait les autres pays à suivre leur exemple.

En attendant l'entrée en vigueur du TICE, tous les États devraient maintenir un moratoire sur les essais nucléaires ou sur tout autre type d'explosion nucléaire. En même temps, ma délégation tient à réitérer que le droit légitime de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination doit être pleinement respecté, conformément à l'article IV du Traité et au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La politique du Viet Nam a toujours été axée sur la paix et sur la non-prolifération des armes de destruction massive dans l'optique d'un désarmement général et complet. Le Viet Nam a adhéré à l'ensemble des grands traités multilatéraux qui interdisent les armes de destruction massive et est un membre actif de nombreux organes de désarmement de l'ONU. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et avec d'autres partenaires à la mise en œuvre du Traité

sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et de son plan d'action.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que le Viet Nam coopèrera pleinement avec les autres États Membres pour que la présente session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies produise des résultats satisfaisants, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Bavaud (Suisse) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à me joindre aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la session de 2012 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite également vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de la délégation suisse dans l'accomplissement de votre tâche.

(*l'orateur poursuit en français*)

La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies entame un nouveau cycle de travail de trois ans, alors que le mécanisme de désarmement des Nations Unies soulève d'importantes inquiétudes. Alors que les défis se multiplient dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, les institutions de ce mécanisme ne semblent plus être en mesure de répondre aux attentes placées en elles. Les conséquences de ces défaillances sont significatives, et se font déjà sentir. Elles s'intensifieront à l'avenir si aucune issue n'y est trouvée.

Plusieurs raisons sous-tendent les blocages affectant le mécanisme de désarmement depuis maintenant de nombreuses années. L'absence de volonté politique de progresser ou d'en tirer parti là où celle-ci se matérialise est certainement un facteur d'importance. Mais l'absence de progrès s'explique tout autant par des causes d'ordre institutionnel. Les instances de désarmement ne semblent plus être en mesure de fournir des réponses aux défis qui leur sont posés également en raison du fait qu'un poids prépondérant est octroyé aux considérations de sûreté nationale par de nombreux acteurs, ceci au détriment des considérations d'ordre global.

Or, les efforts de désarmement ont un rôle important à jouer dans le renforcement de la sécurité humaine, la protection des droits de l'homme ou le développement économique. Des approches restrictives ne sont plus appropriées, car aujourd'hui les intérêts nationaux et la sécurité au sens global du terme ne peuvent plus être séparés. Dans cette situation, il nous semble qu'il devient de plus en plus difficile de maintenir qu'une profonde révision du mécanisme de désarmement ou une approche nouvelle

dans ce secteur ne sont pas nécessaires. Agir est aujourd'hui devenu une nécessité.

La fonction de la Commission du désarmement, comme organe spécialisé et délibératif au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies, est d'élaborer des normes de désarmement en soumettant des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Celles soumises par le passé démontrent la valeur ajoutée de la Commission. Cet organe n'a cependant pas été en mesure d'adopter de telles recommandations de fond depuis maintenant plus de 12 ans. La valeur ajoutée qu'elle apporte aux processus de désarmement et de maîtrise des armements est aujourd'hui sujette à caution.

Au vu de cette situation, il nous semble impératif que la Commission du désarmement se penche dès cette année sur la manière de conduire ses travaux. En d'autres termes, il conviendrait qu'elle inscrive ce thème comme point à son ordre du jour. Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale a appelé les États à examiner et étudier dans les instances appropriées les options et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies, ceci dans le cadre de la résolution 66/66, intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». La Commission du désarmement nous semble pleinement correspondre à ce qualificatif d'instance appropriée.

Dans le cadre d'un tel exercice, la Commission du désarmement devrait approfondir toute une série de questions. Elle devrait notamment se pencher sur la question de son ordre du jour. Les blocages de la Commission sont en partie liés au fait que deux thématiques y apparaissent, l'une sur le désarmement nucléaire et l'autre sur le désarmement conventionnel. Ceci crée une situation peu propice à des avancées car l'absence de progrès dans un domaine génère des blocages dans l'autre. L'option d'avoir un thème annuel unique à l'ordre du jour de la Commission mériterait donc d'être explorée.

De plus, il conviendrait de définir s'il ne serait pas plus approprié que les points à l'ordre du jour portent sur des thématiques précises et circonscrites plutôt que sur des thèmes génériques tels que désarmement nucléaire ou désarmement conventionnel. À ce sujet, il nous semblerait opportun que la Commission du désarmement focalise son action à venir dans le domaine du désarmement nucléaire sur les assurances de sécurité négatives, les zones exemptes d'armes nucléaires ou sur les armes nucléaires non stratégiques. En ce qui concerne les armes classiques, elle pourrait se concentrer sur la thématique des mécanismes de vérification ou des mesures de confiance sur le plan régional.

La Commission du désarmement devrait également se pencher sur la possibilité d'ouvrir ses travaux à des échanges avec les représentants du monde académique et de la société civile. Une plus grande interaction avec ces acteurs pourrait servir à donner un nouvel élan aux travaux de cette instance, et faire en sorte que celle-ci prenne en considération toutes les préoccupations liées aux questions de désarmement.

Un autre élément qui mériterait d'être approfondi par la Commission du désarmement a trait à la transmission à l'Assemblée générale d'un rapport reflétant les échanges de vues sur les questions de fond. Les blocages de ces dernières années ont eu pour effet que cette transmission d'information a été impossible. La possibilité pour la présidence en exercice de la Commission de transmettre en son nom propre un rapport l'Assemblée générale reflétant les discussions et les différentes opinions exprimées devrait être envisagée.

Bien entendu, les quelques sujets que je viens d'énumérer ne représentent pas une liste exhaustive des thèmes qui mériteraient d'être approfondis par la Commission dans le cadre d'un examen de ses procédures de travail. D'autres thématiques s'imposeraient également.

S'il est certain que la Commission du désarmement devrait se pencher sur ses propres méthodes de travail, nous sommes également convaincus qu'elle devrait aborder la question du mécanisme de désarmement des Nations Unies dans son ensemble. La Commission est en effet une instance particulièrement appropriée pour ce faire, du fait qu'elle réunit l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

La Commission du désarmement devrait donc se pencher non seulement sur son propre cas, mais également sur celui d'autres instances. La Conférence du désarmement est la pièce maîtresse du mécanisme de désarmement. Elle reste à ce jour la seule instance multilatérale permanente de négociation dans le domaine du désarmement. De ce fait, elle est un instrument essentiel pour l'ensemble de la communauté des États, pour les pays membres ou pas de cette institution. Son incapacité depuis maintenant plus de 15 ans à entamer des travaux de fond est donc source de préoccupation pour l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Dans le cadre de cet exercice global, la Commission du désarmement pourrait également se pencher sur le rôle respectif des différents organes du mécanisme de désarmement, sur leur interaction et sur la manière de l'améliorer si cela est possible. Enfin, dans le cadre de cette approche, la Commission du désarmement pourrait également se pencher sur les processus nécessaires à la réalisation d'une réforme du mécanisme existant et sur la manière de créer les conditions nécessaires à un tel exercice.

Nous saluons le fait que des démarches visant à s'attaquer enfin aux blocages affectant les mécanismes de désarmement aient commencé à voir le jour. Un processus sur plusieurs niveaux représente la meilleure manière d'avancer, au vu de la présente situation.

La réunion de haut niveau du 24 septembre 2010, convoquée par le Secrétaire général, a représenté le premier jalon, suivi par un débat de l'Assemblée générale en plénière en juillet 2011. La question a également été abordée dans le cadre de la Première Commission pendant les soixante-cinquième et soixante-sixième sessions de l'Assemblée générale. Comme je l'ai déjà indiqué, cette dernière a demandé, dans le cadre de la résolution 66/66, que les différentes options pour une réforme du mécanisme de désarmement fassent l'objet d'un approfondissement.

L'étape suivante consistera à évaluer la mise en œuvre de cette résolution lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette appréciation devra bien entendu prendre en considération le déroulement et les résultats de la session 2012 de la Commission du désarmement. Cette évaluation servira de base à l'Assemblée générale pour prendre les décisions qui s'imposent.

De ce fait, la session 2012 de la Commission du désarmement revêt une importance particulière. Celle-ci a un rôle important à jouer en vue de fournir une réponse à la paralysie du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous ne pouvons que l'inviter à prendre pleinement ses responsabilités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je suis particulièrement reconnaissant pour les propositions qui ont été faites; elles seront dûment prises en considération.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je voudrais féliciter le Pérou de son accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de 2012. Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de travailler de nouveau avec vous. Vous pouvez compter sur le plein appui des États-Unis dans l'exécution de vos fonctions importantes. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau de la Commission pour leur élection et nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Enfin, nous voudrions remercier le Haut-Représentant sortant, M. Sergio Duarte, pour ses contributions.

Comme nous le savons tous, la Commission du désarmement se réunit à la veille de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015. Je voudrais évoquer certains des activités, réalisations et engagements des États-Unis dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Au cours des 42 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP, il est devenu l'accord de non-prolifération et de désarmement qui compte le plus grand nombre d'adhésions dans le monde. Comme l'a déclaré le Président des États-Unis, S. E. M. Barack Obama, le 5 avril 2009 à Prague, il s'agit d'un contrat foncièrement raisonnable: les pays dotés d'armes nucléaires s'engageront sur la voie du désarmement; les pays non dotés d'armes nucléaires s'abstiendront d'en acquérir; et tous les pays peuvent accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Pendant la Conférence d'examen de 2010, les États parties, dans un esprit de collaboration, se sont mis d'accord sur un plan d'action ambitieux et tourné vers l'avenir portant sur les trois piliers du TNP. En ce moment où commence le processus d'examen de 2015, les États-Unis se réjouissent à la perspective de collaborer avec leurs partenaires dans le cadre du TNP pour renforcer la mise en œuvre de tous les aspects du Traité et le régime international de non-prolifération nucléaire.

Deux accords conclus entre les États-Unis et la Fédération de Russie et qui sont entrés en vigueur l'an dernier témoignent de l'engagement des États-Unis en faveur de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. L'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium signé par les États-Unis et la Russie permettra d'éliminer une quantité de plutonium de qualité militaire suffisante pour la fabrication de plusieurs milliers d'armes nucléaires. En outre, nous espérons que le nouvel accord START, dont la mise en œuvre est bien avancée, ouvrira la voie à la négociation d'un futur accord avec la Russie pour une réduction considérable de toutes les catégories d'armes nucléaires : stratégiques ou non, en état de déploiement ou non. En ce moment où nous envisageons les prochaines étapes, il sera essentiel de poursuivre des consultations étroites avec la Russie, ainsi qu'avec nos alliés.

La mesure n°5 du plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen de 2010 invite les États dotés d'armes nucléaires à se concerter pour réduire davantage les stocks d'armes nucléaires et leur rôle, réduire le danger de guerre nucléaire et améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle. En faisant fond sur la Conférence d'examen et l'engagement pris pendant la Conférence de Londres de 2009 et la Conférence de Paris de 2011, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont poursuivi leurs discussions sur ces questions

et d'autres questions ayant trait à la non-prolifération, et ont notamment fait rapport aux autres parties au TNP sur les questions relatives au désarmement.

Ce processus se poursuit. Aujourd'hui même, le Royaume-Uni a accueilli un groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité chargé de la vérification, comme convenu lors de leur conférence à Paris l'an dernier. Les États-Unis sont heureux d'accueillir cet été à Washington, la prochaine conférence du groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur les mesures de confiance, de sécurité et de vérification.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure une étape cruciale sur la voie du désarmement nucléaire mondial, qui a été appuyée à maintes reprises par la communauté internationale. La réalité est toute simple : aussi longtemps qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sera retardé, ou, plus précisément, refusé, un monde exempt d'armes nucléaires restera hors de portée.

Voilà pourquoi nous regrettons que la Conférence du désarmement ne se soit pas mis d'accord sur le dernier programme de travail basé sur un compromis, car il aurait permis de faire progresser les efforts en vue de la conclusion d'un tel traité et des travaux sérieux sur d'autres questions importantes. Même si nous sommes déçus à cause de cette occasion manquée, nous saluons les efforts intensifs faits par l'Égypte et les autres six présidents de la Conférence du désarmement pour faire avancer les choses dans ce domaine. Nous sommes actuellement en consultation avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres partenaires sur la meilleure voie à suivre en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Les États-Unis demeurent également attachés au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est un autre élément essentiel du processus de désarmement nucléaire. L'Administration poursuit son dialogue avec le Sénat et le grand public sur les avantages de ce Traité. Alors que nous progressons dans nos efforts visant à promouvoir la ratification, nous appelons tous les gouvernements à déclarer ou à réaffirmer leur engagement à ne pas procéder à des essais nucléaires. Nous tenons à remercier et à féliciter le Ghana, le Guatemala, la Guinée et l'Indonésie pour leurs récentes ratifications du Traité, et nous demandons à tous les autres États dont les ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité à se joindre à nous dans cet effort.

Au cours de ces dernières années, les États-Unis ont redoublé d'efforts pour appuyer les traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'élément important

du dispositif multilatéral de maîtrise des armements et de non-prolifération. Le 2 mai 2011, l'Administration des États-Unis a soumis au Sénat les protocoles pertinents des traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires de l'Afrique et du Pacifique Sud pour obtenir ses avis et son accord en vue de leur ratification. Par ailleurs, l'an dernier, les États dotés d'armes nucléaires et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont finalement réglé des différends de longue date ayant trait au libellé du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons pouvoir signer le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est au cours de cette année, après avoir achevé certaines procédures nécessaires.

En ce qui concerne le Traité de Semipalatinsk, en Asie centrale, nous avons eu des discussions préliminaires avec le Kazakhstan et les autres membres permanents du Conseil de sécurité pour étudier les voies et moyens de régler les questions en suspens, et, avec les autres États dépositaires du TNP, nous appuyons fermement les efforts du Secrétaire d'État adjoint finlandais aux affaires étrangères, M. Jaakko Laajava, facilitateur de la conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En vue de renforcer la stabilité, la sûreté et la sécurité spatiales à long terme, les États-Unis ont annoncé cette année leur décision de collaborer officiellement avec l'Union européenne et les pays ayant des activités spatiales pour élaborer et perfectionner un code international de conduite pour les activités spatiales. Le projet de code de conduite de l'Union européenne constitue une bonne base pour l'élaboration d'un code de conduite international non contraignant sur le plan juridique, qui, s'il était adopté, établirait des directives pour un comportement responsable afin de réduire les dangers liés aux activités produisant des débris et d'améliorer la transparence des opérations spatiales pour éviter les risques de collision.

Nous attendons aussi avec intérêt les activités pratiques du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dont le début est prévu pour cet été.

Monsieur le Président, en ce moment où nous œuvrons en vue d'un accord sur les questions en suspens relatives à l'ordre du jour de la Commission pour le cycle 2012-2014, je tiens dire que je suis convaincu que vous saurez faire que l'on trouve un compromis prenant en compte les vues de toutes les délégations. Les États-Unis attendent avec impatience d'aborder les questions dont la Commission sera saisie dans les années à venir et apporteront leur contribution en vue de

résultats positifs, une fois que nous aurons adopté notre ordre du jour.

Cette déclaration sera disponible sur le site Web de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa confiance dans notre capacité à trouver une solution.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Nigéria se joint aux délégations qui se sont exprimées avant nous pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de 2012. Ma délégation est convaincue que votre riche expérience nous aidera dans nos efforts pour mener des délibérations positives et constructives sur le désarmement et la non-prolifération.

Vos vastes connaissances et votre détermination vont nous être très utiles. Nous félicitons les membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail, quelle que soit la date de leur élection. Nous les assurons de l'appui du Nigéria et de sa pleine participation aux délibérations.

Nous félicitons également M^{me} Angela Kane de sa récente nomination au poste de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et nous la félicitons de l'aperçu réfléchi et perspicace qu'elle nous a donné des questions de désarmement dans sa déclaration liminaire, d'autant plus qu'il touche à la nécessité de faire progresser les délibérations sur le désarmement mondial.

Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle du Groupe des États d'Afrique, qui a été prononcée par le représentant du Nigéria. Cela dit, ma délégation tient à soulever les questions suivantes à titre national.

Le Nigéria tient à souligner le rôle important que joue la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et en tant qu'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. C'est dans ce contexte que le Nigéria salue les efforts déployés par le Président pour ouvrir une riche plateforme à nos délibérations durant la session de 2012 de la Commission du désarmement, et notamment le sérieux avec lequel il s'est attaché à établir le bon ordre du jour pour le nouveau cycle. À titre d'exemple, la lettre du Président en date du 7 mars souligne la nécessité d'un engagement positif et constructif en vue de traiter les questions de fond inscrites à l'ordre du

jour durant la présente session et pendant toute la durée du cycle. Cette lettre souligne également la nécessité de donner une nouvelle impulsion à la Commission du désarmement en ce qui concerne son mandat. Ma délégation note également les suggestions utiles qui figurent dans la lettre concernant les mesures à prendre pour venir à bout de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission du désarmement, et elle se félicite des observations et des propositions constructives formulées à cet égard par les groupes régionaux et les États Membres.

Le Nigéria réitère le message du Secrétaire général, à savoir qu'il importe que la Commission du désarmement s'efforce, dans le cadre de ses délibérations, de trouver un terrain d'entente pour aborder les problèmes mondiaux actuels et nouveaux, qui vont de l'élimination des armes de destruction massive les plus meurtrières à la réduction et à l'élimination des armes classiques. Selon nous, le principal obstacle est celui qui empêche d'aller de l'avant et maintient le statu quo qui fait que les délibérations sur le désarmement nucléaire restent bloquées au fond de l'impasse. Cela vaut également pour la question de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects, notamment le commerce non réglementé des armes classiques, ainsi que l'accès sans entrave aux armes légères et de petit calibre illicites et leur utilisation. Nous demandons aux délégations de participer de manière constructive aux délibérations, et nous espérons qu'elles le feront de bonne foi.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'appel demandant à ce que les délibérations demeurent fondées sur l'éthos de la Commission du désarmement, en particulier pour les années antérieures à 1999, et à ce que nous tirions des enseignements du temps que nous avons perdu du fait notre incapacité à nous mettre d'accord sur les éléments les plus critiques des mesures relatives au désarmement. Compte tenu de ces considérations, ma délégation demande que l'on s'efforce de nouveau à régler les questions jumelles du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Nigéria est clairement déterminé à adhérer aux instruments internationaux pertinents relatifs au désarmement nucléaire. Notre volonté demeure inébranlable. En tant que deuxième pays à avoir signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1968, et ayant voté pour sa prorogation pour une durée indéfinie en 1995, nous estimons qu'avec une telle détermination, le monde pourrait véritablement éliminer la menace des armes nucléaires et réaliser l'objectif ultime du TNP. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires respectent les principes de transparence,

d'irréversibilité et de vérifiabilité en ce qui concerne les mesures de désarmement nucléaire.

Ma délégation réitère qu'il est nécessaire que l'Afrique demeure une zone exempte d'armes nucléaires. Nous appuyons les objectifs du Traité de Pelindaba et saluons son entrée en vigueur. Nous saisissons donc cette occasion pour encourager une nouvelle fois les États restants qui ont émis des réserves, en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié les protocoles, à le faire. Le Nigéria appuie également l'appel tendant à ce que des garanties négatives de sécurité soient fournies aux États non dotés d'armes nucléaires, ce qui constituerait un moindre engagement de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires.

Les travaux de la Commission du désarmement dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements sont indéniablement importants. Ma délégation appuie toutes les vues exprimées par le Président concernant l'utilité des zones exemptes d'armes nucléaires et de la maîtrise des armes classiques. Nous convenons que la Commission du désarmement a un rôle crucial à jouer pour assurer l'efficacité de ces mesures, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous appuyons la position du Groupe des États d'Afrique s'agissant de l'appel à une plus grande souplesse, sans contrarier les intérêts nationaux d'aucun État.

Ma délégation souligne l'importance que revêt l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelle les États dont il est essentiel qu'ils le ratifient pour permettre son entrée en vigueur à le faire sans plus attendre. Nous sommes persuadés que cette interdiction effective de toutes les formes d'explosions nucléaires expérimentales apportera une contribution considérable à la réalisation du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de la transparence de votre action et de vos initiatives, et notamment de votre approche équilibrée des délibérations au sein de la Commission du désarmement. Il ne fait aucun doute que la Commission du désarmement contribue à la promotion du désarmement multilatéral. À cet égard, ma délégation tient à souligner la nécessité d'approfondir les débats au sein de la Commission en trouvant un équilibre entre les questions liées au domaine nucléaire et les questions liées aux armes classiques.

Le Nigéria reconnaît les efforts déployés pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et le commerce non réglementé des armes classiques dans le courant de l'année. Le Nigéria félicite les

États Membres de leur détermination, de leur participation et de leur engagement dans le cadre du quatrième Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, en février, et du Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenu en mars dernier. Nous considérons l'ajout des armes classiques à l'ordre du jour de la Commission du désarmement cette année comme un indicateur des efforts collectifs que nous déployons pour renforcer les mesures en vigueur visant à débarrasser le monde de la menace des armes légères et de petit calibre illicites sous tous ses aspects.

Le Nigéria tient à souligner les efforts déployés par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en faveur du désarmement et pour faire face aux défis futurs dans ce domaine. Ma délégation prend note de l'importante contribution du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, notamment pour fournir une aide au renforcement des capacités et une assistance technique à de nombreux États sur le continent. Nous tenons donc à souligner la nécessité de renforcer ces centres régionaux pour le désarmement afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs mandats.

Enfin, ma délégation appelle à l'instauration d'un dialogue soutenu et approfondi alors que nous entamons les débats sur les principales questions, et nous espérons que nous aurons des discussions fructueuses visant à réaliser la paix et la sécurité pour tous.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation est certaine que votre direction compétente et votre détermination permettront de mener à bien les délibérations de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis sa création en 1978 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a obtenu de nombreux résultats concrets en formulant des directives, des recommandations et des principes consensuels sur un ensemble de questions.

Nous devons toutefois garder à l'esprit le fait que, ces 12 dernières années, nos délibérations à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'ont

donné aucun résultat concret. Nous devons déployer des efforts importants pour faire de la Commission un organe délibérant véritablement axé sur les résultats. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, seule une Commission du désarmement efficace pourra contribuer à la réalisation du noble objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

Selon un rapport de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, le volume mondial des transferts internationaux des principales armes classiques a augmenté de 24 % durant la période 2007-2011, par rapport à la période 2002-2006. Il peut être déplaisant et effrayant pour nombre d'entre nous de constater que, malgré la crise financière qui frappe sans merci le monde entier, les dépenses militaires mondiales ont connu une hausse considérable, alors que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) manque désespérément de financements. Chacun sait qu'une faible part du montant consacré aux dépenses militaires dans le monde suffirait à atteindre tous les OMD.

Nous sommes convaincus que le concept de sécurité regroupe des aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui dépassent de loin l'idée traditionnelle de la sécurité militaire. Nos maigres ressources et notre capacité d'invention démesurée dans le domaine scientifique doivent être utilisées pour lutter contre les problèmes de la faim, de la pauvreté, des maladies et de la dégradation de l'environnement dans le monde.

Quatre décennies après l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'obligation imposée à son article VI d'un désarmement nucléaire et d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace à une date rapprochée continue de nous échapper et n'est toujours pas respectée. Nous sommes convaincus que les États dotés de l'arme nucléaire doivent prendre la tête des efforts par des mesures audacieuses visant à atteindre cet objectif. Nous insistons également sur la mise en œuvre intégrale du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui englobe les trois piliers du Traité.

Compte tenu du rôle essentiel du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il est important que tous les États y adhèrent, à commencer par les États Membres visés à l'annexe 2 du Traité, qui doivent le ratifier.

Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires favorise la non-prolifération dans différentes régions. Dans ce contexte, la signature et la ratification de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires par des États dotés de l'arme nucléaire est essentielle pour donner un véritable sens à ces efforts.

Ma délégation espère que la prochaine Conférence d'examen de 2012 sur les armes légères et de petit calibre débattrait de tous les aspects de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal accorde une très grande importance à une approche multilatérale du désarmement et de la non-prolifération. Une telle approche donne la priorité à une responsabilité partagée et à l'appropriation du programme par les États Membres en vue de mener une action mondiale commune. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les centres régionaux des Nations Unies en vue d'en faire des instances efficaces chargées de mener des délibérations sur le désarmement et la non-prolifération dans leur région.

Pour terminer, ma délégation confirme sa position de principe, une position ferme adoptée de longue date, en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et selon un calendrier précis. Le Népal n'a jamais souscrit à l'idée selon laquelle la possession d'armes de destruction massive garantirait la sûreté de l'État. Si la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde sont nos objectifs communs, nous devons nous engager à atteindre chacun de ces objectifs en recherchant le consensus. Nous devons assumer la responsabilité de faire de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies un organe qui permette véritablement de recueillir un consensus afin de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que, grâce à votre grande expérience, la Commission obtiendra les meilleurs résultats possibles. Nous vous assurons de notre appui et de notre coopération. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous entamons un nouveau cycle triennal de délibérations alors que le régime mondial de désarmement et de non-prolifération et ses instances délibérantes et de négociation font face à plusieurs problèmes. Il y a toujours des perceptions différentes de la manière de réaliser ces

objectifs communs en matière de désarmement et de non-prolifération.

La description récente des faits positifs survenus dans le contexte international semble laisser place à d'anciennes plaintes et expressions de cynisme. Une évaluation objective de ces schémas cycliques d'espoir et de désespérance montrerait qu'un environnement international véritablement favorable au désarmement est le résultat d'actions, plutôt que de paroles, et d'efforts sincères, et non d'opportunisme.

En matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous sommes sur la mauvaise voie, comme le prouvent, notamment, les faits suivants: l'adhésion aux doctrines préconisant le recours au nucléaire, ainsi que le refus de certains États dotés de l'arme nucléaire d'y renoncer; la modernisation des armes nucléaires; et l'opposition à l'ouverture de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Cette tendance négative est également illustrée par des faits tels que des violations d'obligations nationales et internationales en matière de non-prolifération par certaines grandes puissances, et la poursuite de mesures sélectives, discriminatoires et de la pratique du deux poids deux mesures par de grandes puissances concernant la non-prolifération à des fins commerciales et stratégiques. Cela apparaît également dans l'accentuation des inégalités entre les grandes puissances et des États plus petits par la mise au point de systèmes antimissiles balistiques aux niveaux tactique, opérationnel et, bientôt, stratégique; la militarisation rapide de l'espace, souvent sous le prétexte d'un développement pacifique, ainsi que l'intégration de technologies spatiales dans des doctrines stratégiques; l'accumulation d'armes classiques par les grandes puissances; et la réticence des États dotés de l'arme nucléaire à donner des garanties négatives de sécurité aux États qui n'en sont pas dotés.

Ces deux dernières années, la nécessité de revitaliser le mécanisme international pour le désarmement a suscité un vaste débat. Certains considèrent que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement ne sont pas suffisamment efficaces. Nous pensons que les raisons de l'impasse dans laquelle ces organes se trouvent sont évidentes. Elle s'explique avant tout par le peu d'empressement de certains États dotés de l'arme nucléaire à aborder la question la plus importante en matière de désarmement nucléaire et le silence assourdissant de leurs partenaires face à un tel entêtement, ainsi que par la recherche sélective de la non-prolifération et sa substitution au désarmement. Il est donc clair que les raisons de l'absence de progrès sont le manque constant de volonté politique de la part des États et la pratique du deux poids deux mesures.

La Commission du désarmement a réussi à formuler plusieurs recommandations, y compris des recommandations relatives à des zones exemptes d'armes nucléaires et des directives sur les transferts internationaux d'armes. Ces recommandations ont été approuvées en respectant les mêmes procédures et méthodes de travail que celles qui sont appliquées aujourd'hui. Il n'y a pas de lacunes inhérentes à ces instruments. Néanmoins, la Commission, tout comme la Conférence du désarmement, ne fonctionne pas dans le vide. L'action de la Commission, ou plutôt son inaction, reflète des réalités marquées par des priorités différentes et les trahisons, ressenties ou réelles, du passé.

Pour sortir le mécanisme international pour le désarmement de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, il faut trouver une solution globale qui puisse être appliquée à tous les aspects de ce mécanisme, et pas seulement aux questions que certaines délégations estiment prioritaires. Toute solution doit également s'attaquer aux causes profondes de ce blocage. Le Pakistan est convaincu qu'il est nécessaire de maintenir un tel mécanisme, qui a été mis en place par consensus. Tout effort visant à contourner ce mécanisme fragiliserait le consensus et la légitimité. Nous ne contribuerons jamais à de tels efforts.

Je saisis cette occasion pour dire quelques mots sur les déclarations faites au sujet de la prétendue impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouverait au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Qu'on ne s'y trompe pas. Cette impasse ne s'est pas produite en 2009. Cela fait 15 ans que la Commission du désarmement n'est pas parvenue à un consensus sur les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Depuis plus d'une décennie, les grandes puissances n'ont pas autorisé un examen du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ou de tout autre point fondamental de l'ordre du jour inscrit au programme de la Commission du désarmement. Aujourd'hui que suffisamment de stocks sont disponibles, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne coûte plus rien à certaines des grandes puissances ; c'est pourquoi on en parle comme de la prochaine mesure logique et d'un thème mûre pour la négociation. Et si le temps est une mesure permettant de juger de la maturité ou de l'importance, les questions du désarmement nucléaire et des garanties négatives de sécurité sont dans l'impasse depuis plus de deux décennies.

Certes, la Commission du désarmement n'a pas été créée uniquement pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ; il y a un certain nombre d'autres questions tout aussi, sinon plus, importantes inscrites à son ordre du jour. De plus, s'il n'y a pas de consensus

sur une question en raison des préoccupations des États en matière de sécurité, d'autres questions peuvent et doivent être examinées.

À notre avis, tout traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devrait aborder clairement et globalement la question de l'asymétrie des stocks de matières fissiles existants. Ce n'est qu'à ce moment-là que le traité contribuera au désarmement nucléaire en garantissant la même sécurité à tous les États. Le Pakistan continue de souligner l'importance d'un des principes cardinaux des négociations sur le désarmement, inscrit dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui stipule,

« L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (*résolution S-10/2, par. 29*)

Le Pakistan, de même que les 120 membres du Mouvement des pays non alignés, est prêt à appuyer le lancement de négociations sur le désarmement nucléaire, une question prioritaire pour le Mouvement depuis des décennies. Nous sommes également favorables aux négociations sur un instrument juridique sur les garanties négatives de sécurité, qui est inscrit à l'ordre du jour de la Commission du désarmement depuis de nombreuses années et ne compromet pas la sécurité de quelque État que ce soit. Il est également urgent de commencer le travail sur l'élaboration d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces mesures sont cruciales pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace, sur lequel la communauté internationale compte beaucoup pour le développement économique et scientifique. Nous attendons avec intérêt les délibérations de la Commission sur ces importantes questions.

Compte tenu des problèmes qui affligent actuellement la sécurité mondiale et la nécessité de passer outre à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement international, la Commission peut et doit examiner les causes et les manifestations de cette impasse dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Commission doit chercher à harmoniser les différences de perspectives et de modalités et faire des recommandations communes. À cet égard, le Pakistan appuie sans réserve l'appel lancé par les membres du Mouvement des pays non alignés en faveur de la tenue de la quatrième session extraordinaire sur le désarmement en vue de relancer le consensus sur la réalisation des objectifs convenus de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires de manière

équilibrée et non discriminatoire et sans oublier les intérêts de tous les États en matière de sécurité.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres pays, pour votre élection à la présidence et au Bureau. Je suis certain que, sous votre direction compétente, cette session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies sera couronnée de succès. Je tiens aussi à féliciter chaleureusement M^{me} Angela Kane pour sa nomination récente en tant que Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souscrit sans réserve à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, qui accorde la priorité la plus haute au désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire, qui est en rapport direct avec la paix et la sécurité mondiales et avec la survie même de l'humanité, est une question extrêmement pressante.

Appartenant à la catégorie des armes les plus destructrices fabriquées à ce jour par l'humanité, les armes nucléaires risquent aujourd'hui de menacer l'humanité tout entière d'une destruction totale. Il est tout à fait vrai que, sous l'étendard d'un « monde exempt d'armes nucléaires », la modernisation de ces armes se poursuit, laissant entrevoir l'éventualité de leur utilisation bien réelle sur les champs de bataille. Il est tout à fait vrai également que la mise au point de systèmes de défense antimissiles est dans un processus d'expansion régulier et progressif.

La mise au point de systèmes de défense antimissiles, qui est en totale contradiction avec le cadre bilatéral juridiquement contraignant de 2002, nuit à l'équilibre des pouvoirs entre les puissances nucléaires, ce qui laisse peu à peu la place à l'utilisation potentielle préventive ou première des armes nucléaires. La possibilité d'une telle situation si dangereuse montre que les risques ne cessent de croître, car la politique d'hégémonie, fondée sur le recours à la force ou les chantages nucléaires, peut se traduire en actions concrètes.

La question du désarmement nucléaire étant directement liée à la paix et à la sécurité mondiales et à la survie de l'humanité, la délégation de la République populaire démocratique de Corée est convaincue que la Commission du désarmement devrait tout naturellement s'attacher à examiner et à faire des recommandations réalistes et constructives. Certains États dotés d'armes nucléaires, qui participent eux-mêmes à la modernisation des armes nucléaires et à la mise au point de systèmes de défense antimissiles – sapant ainsi les souhaits de l'humanité en faveur du désarmement

nucléaire – ne devraient plus perdre de temps et s'engager dans un débat sur le désarmement nucléaire. Il est clair que ce comportement aventureux ne fera que se traduire par une course aux armements nucléaires et une guerre froide dont ils seront eux-mêmes, dans une grande mesure, les victimes politiques et économiques.

Si des mesures pratiques sont prises en vue de l'élimination totale des armes nucléaires dans un cadre juridiquement contraignant, comme l'humanité le souhaite, celles-ci auront également un impact très positif sur la dénucléarisation éventuelle de la péninsule coréenne. Aujourd'hui, la péninsule coréenne est considérée comme étant la région du monde la plus exposée au risque de guerre nucléaire.

Immédiatement après avoir annoncé en janvier leur nouvelle stratégie de défense, qui est désormais axée sur la région de l'Asie et du Pacifique, les États-Unis ont commencé à pousser la situation sur la péninsule coréenne au bord de la guerre en procédant à des manœuvres militaires conjointes à grande échelle en Corée du Sud et dans les environs. Les manœuvres militaires conjointes « Key Resolve » et « Foal Eagle », menées par les États-Unis et la Corée du Sud en mobilisant plus de 200 000 soldats, n'a été rien d'autre qu'une manifestation de force ou une démonstration de pouvoir de par leurs nombres, leur échelle et leur caractère. L'objectif était de faire des frappes préventives et de maintenir la position d'hégémonie dans la région en contenant les pays voisins.

Ce qui a particulièrement appelé l'attention a été le moment choisi pour ces manœuvres, qui ont commencé au moment même de l'ouverture des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ; la mobilisation des forces d'occupation des États-Unis en Corée du Sud, le renforcement de leurs contingents terrestres et de leurs bases militaires dans la région, ainsi que de leur force de frappe la plus sophistiquée mettaient la région au bord de la guerre.

Depuis les années 50, les États-Unis ont déployé plus de 1 000 armes nucléaires en Corée du Sud. De plus, prétextant de manœuvres dites « de routine », les États-Unis procèdent chaque année, depuis plus de 40 ans, à des manœuvres militaires, augmentant la mobilité des contingents et de tous types d'armes de destruction massive, comme par exemple des avions et des sous-marins nucléaires, en Corée du Sud.

Grâce à ce processus, les contingents des États-Unis se sont familiarisés avec la géographie de la péninsule coréenne, et sont déjà tout à fait prêts à lancer une guerre nucléaire à tout moment.

La réalité parle d'elle-même. Les États-Unis sont la principale source de déstabilisation de la paix et de la sécurité de la péninsule coréenne. Plus les actions des États-Unis sont fréquentes, plus le danger d'une guerre nucléaire sur la péninsule coréenne se précise, obligeant la République populaire démocratique de Corée et les pays voisins à renforcer encore davantage leur capacité de dissuasion.

Dans sa nouvelle déclaration de politique de 2012, la République populaire démocratique de Corée a de nouveau précisé sa position de principe selon laquelle les États-Unis doivent retirer leurs contingents de Corée du Sud, car ils représentent un obstacle majeur à l'instauration de la paix sur la péninsule. La présence des contingents américains en Corée du Sud n'a aucun rôle, si ce n'est de continuer de diviser une seule et même nation; elle ne fait qu'aggraver l'affrontement entre le Nord et le Sud et accroît la menace de guerre, sans qu'aucun signe de poursuite du processus de réconciliation, de coopération et de réunification se fasse sentir. Il est à noter que, ces dernières années, les relations entre le Nord et le Sud ont été les pires que le pays ait connues depuis qu'il est divisé. Les exercices militaires réalisés par les États-Unis en Corée du Sud en cette période critique sont considérés comme un signe d'encouragement donné à la Corée du Sud à adopter une attitude plus conflictuelle envers le Nord.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne était l'objectif de notre regretté Président et Grand Leader Kim Il Sung tout au long de sa vie. La République populaire démocratique de Corée maintient une position cohérente selon laquelle la paix et la sécurité peuvent être obtenues par la dénucléarisation de la péninsule coréenne grâce au dialogue et à la négociation. Nous avons donné la preuve de notre cohérence et de notre sincérité dans l'accord conclu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis au cours des trois cycles de pourparlers qui ont débuté en 2011 et se sont poursuivis jusqu'en février dernier. Dans ces échanges, nos deux pays, qui sont les parties essentielles impliquées dans la question nucléaire de la péninsule coréenne, ont mené des discussions approfondies et se sont mis d'accord sur les questions relatives aux mesures de confiance en vue de normaliser les relations, à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne et aux pourparlers à six pays.

De l'avis de la République populaire démocratique de Corée, les pourparlers ont abouti à des résultats positifs qui peuvent nous permettre d'avancer vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée demeure fermement déterminée à mettre en œuvre l'accord de bonne foi; la preuve de sa volonté à le faire s'est traduite par l'invitation faite à la délégation de l'Agence

internationale de l'énergie atomique, comme convenu lors des négociations.

Je voudrais saisir cette occasion pour clarifier notre position de principe sur le lancement prévu d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée à des fins pacifiques. Le lancement, prévu à l'occasion du centenaire de la naissance du Président Kim Il Sung, de l'application satellitaire Kwangmyongsong-3 fait partie des activités spatiales pacifiques de la République populaire démocratique de Corée, et sa mission principale est de contribuer au développement économique du pays, de promouvoir le bien-être de la population et de développer les connaissances de l'humanité concernant la science de l'espace. En prévision du lancement du satellite, la République populaire démocratique de Corée a pris des mesures concrètes pour garantir la sécurité de navigation pour les avions et les navires en informant les organisations internationales compétentes et les pays des détails techniques, conformément aux pratiques internationales. En outre, nous avons fait montre d'une transparence maximale en invitant exceptionnellement des experts et représentants des médias.

En mettant à exécution son projet de lancement d'un satellite, la République populaire démocratique de Corée exerce son droit légitime en tant qu'État partie à la Charte des Nations Unies et au Traité sur l'espace; cette légitimité est garantie par les instruments juridiques internationaux. Rien ne saurait empêcher la République populaire démocratique de Corée de lancer un satellite à des fins pacifiques, et nous exercerons notre droit souverain en tant qu'État souverain, et ce de manière tout à fait légitime.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU. Je tiens en outre à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Qu'ils soient assurés de l'appui de la délégation indienne dans l'exercice de leurs responsabilités en vue d'œuvrer de manière constructive à la présente session de la Commission.

Ma délégation souhaite également remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement de son intérêt pour les travaux de la Commission.

L'Inde s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde attache une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement en tant que pilier délibérant spécialisé de la triade de mécanismes des Nations Unies pour le désarmement mise en place par la première

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. De par sa composition universelle, la Commission fournit à la communauté internationale une plateforme unique pour discuter des questions pertinentes, aboutir à des positions communes, combler les divergences et adopter des recommandations concrètes applicables de manière universelle sur les questions de désarmement.

Nous partageons la déception suscitée par le fait que la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les points de son ordre du jour depuis plus de 10 ans. Cependant, nous ne devons pas oublier que la Commission a connu plusieurs succès par le passé lorsqu'elle était à même d'adopter des principes, des directives et des recommandations sur les questions spécifiques de désarmement. Nous pensons qu'avec la volonté politique suffisante, la Commission peut jouer un rôle important pour faire avancer le programme de désarmement multilatéral. Au cours du dernier cycle de réunions, certains progrès ont été accomplis sur les points de l'ordre du jour de la Commission, même si le consensus nous a échappé. Alors que nous abordons un nouveau cycle triennal de réunions de la Commission, nous appelons toutes les délégations à insuffler un élan positif au désarmement mondial non discriminatoire.

L'Inde estime que, dans ce nouveau cycle de travaux de la Commission du désarmement, le désarmement nucléaire doit rester le point clef de l'ordre du jour. L'Inde attache une priorité absolue au désarmement nucléaire. Nous restons attachés à l'objectif du plan d'action de Rajiv Gandhi 1988 et à la réalisation de sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un ordre mondial non violent. Comme notre Premier Ministre, M. Manmohan Singh, l'a déclaré dans son allocution à l'Assemblée générale à la soixante-sixième session, le plan d'action offre une « feuille de route pour réaliser le désarmement nucléaire dans des délais précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable » (*A/66/PV.22, p.12*).

L'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint grâce à un processus progressif, appuyé par un engagement universel, et dans un cadre multilatéral convenu qui soit mondial et non discriminatoire. Il est nécessaire de nouer un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'instaurer la confiance et de réduire la place qu'occupent les armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Les mesures visant à réduire le danger nucléaire découlant de l'utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires, en intensifiant les restrictions d'emploi de ces armes et en levant l'état d'alerte de ces armes, sont essentielles. La délégitimation

progressive des armes nucléaires est cruciale pour atteindre l'objectif de leur élimination totale.

L'Inde est déterminée à coopérer avec la communauté internationale pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Le risque de voir des armes nucléaires et des matières connexes tomber dans les mains de terroristes a rendu cette menace plus complexe et plus dangereuse encore. Bien que les États Membres doivent s'acquitter de leur responsabilité première de renforcer les mesures nationales relatives à la sécurité nucléaire, il importe également de consolider les efforts de coopération internationale pour relever ce défi important. L'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle central à cet égard. L'Inde a également participé activement au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire.

L'Inde suit une politique de maintien d'une force dissuasive minimale crédible. Nous ne sommes pas favorables à la course aux armements, y compris la course aux armements nucléaires. L'Inde a adopté une politique de non-recours en premier aux armes nucléaires et de non-emploi de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires et est disposée à traduire ces engagements en accords juridiques multilatéraux.

L'Inde est également favorable à l'universalisation de la politique de non-recours en premier à ces armes grâce à un traité global à cet effet. Nous appuyons les négociations visant à parvenir à un accord sur des arrangements efficaces offrant des garanties aux États non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

L'Inde demeure déterminée à maintenir son moratoire unilatéral et volontaire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Nous accordons également une grande importance à la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production future de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité devrait cependant répondre aux intérêts nationaux indiens en matière de sécurité, conformément au mandat qui figure dans le document CD/1299. Nous estimons que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Je voudrais rappeler les récentes contributions que l'Inde a apportées au débat sur le désarmement nucléaire à l'ONU. En 2007, nous avons présenté à la Commission du désarmement un document de travail sur le désarmement nucléaire contenant des propositions précises pouvant être examinées par la communauté internationale. En outre, les

résolutions intitulées « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » et « Réduction du danger nucléaire », que nous présentons à la Première Commission de l'Assemblée générale sont traditionnellement adoptées avec un large appui.

L'Inde appuie les efforts pour sensibiliser l'opinion publique et susciter la dynamique nécessaire à la concrétisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Sur la base des recommandations figurant dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le dernier cycle triennal de la Commission du désarmement comportait un point de l'ordre du jour intitulé « Eléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ». Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus sur ce point de l'ordre du jour, en dépit de tous les efforts des groupes de travail. Nous sommes désormais en 2012, la décennie 2010 est déjà bien entamée, et ce point peut donc sembler dépassé. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il est encore possible à la Commission de discuter de cette question au cours des réunions du présent cycle afin de voir si une plus grande convergence de vues et la possibilité d'un consensus se sont fait jour. Un projet de déclaration pourrait donner le coup de fouet nécessaire aux questions de désarmement pendant la présente décennie et permettre de fixer un programme de désarmement ambitieux au niveau international, compte tenu des réalités mondiales actuelles.

Au cours des deux derniers cycles triennaux de la Commission, ainsi qu'en 2001 et en 2003, aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de l'ordre du jour relative aux armes classiques, bien que les débats aient été utiles et qu'un terrain d'entente non négligeable soit apparu. Nous sommes disposés à avoir une nouvelle fois des discussions sur les mesures de confiance concrètes à prendre aux plans unilatéral, bilatéral, régional et international dans le domaine des armes classiques. De telles mesures peuvent favoriser la mise en place d'un climat de paix et de sécurité stable entre les États grâce au renforcement de la confiance et de la transparence. Nous estimons qu'il conviendrait d'adopter une approche graduelle, respectant le droit souverain des États de décider des mesures de confiance qui répondent le mieux à leurs intérêts.

Plusieurs délégations ont exprimé le souhait de débattre cette année des méthodes de travail de la Commission du désarmement. Nous considérons que cette question doit être envisagée à la lumière des discussions qui ont déjà eu lieu au sein de la Commission par le passé, notamment en 1998, année où l'Assemblée générale a adopté la décision 52/492, et en 2006, année où fut adoptée la résolution 61/98, qui

prévoyait de nouvelles mesures pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission.

Il nous incombe, à nous États Membres, d'appliquer les décisions que nous prenons. En outre, rappelons que des débats sur le mécanisme pour le désarmement ont également eu lieu à l'Assemblée générale dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».

Nous estimons que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le mécanisme multilatéral pour le désarmement n'est pas d'origine procédurale ni liée à une quelconque déficience du mécanisme. Les propositions qui remettent en question la viabilité ou la pertinence du mécanisme pour le désarmement et suggèrent des solutions de rechange irréalistes n'aboutiront à aucun résultat productif s'agissant de faire avancer le programme multilatéral convenu.

Ma délégation entend participer activement aux délibérations qui auront lieu dans les jours à venir dans l'espoir que nous serons en mesure d'obtenir des résultats probants pendant le présent cycle de la Commission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Inde de l'important document présenté par sa délégation, lequel contribuera sans aucun doute aux travaux de la Commission.

Le représentant de l'Indonésie a demandé la parole pour apporter une précision sur la déclaration qu'il a faite ce matin. Je lui donne la parole.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la déclaration du Mouvement des pays non alignés dont ma délégation a donné lecture ce matin.

J'informe la Commission que la deuxième phrase du huitième paragraphe de cette déclaration doit se lire comme suit :

« En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, il faut d'urgence déployer des efforts en faveur de la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant concernant des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je demande au représentant de l'Indonésie de bien vouloir transmettre au secrétariat des exemplaires du texte qu'il vient de lire.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Park Chul Min (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse en réaction aux commentaires formulés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Comme toujours, les propos tenus par la République populaire démocratique de Corée sont inexacts, sans fondement et inadmissibles. Je voudrais préciser plusieurs éléments, mais avant cela, je tiens à revenir plus particulièrement sur un aspect très important. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a appelé la République de Corée « Corée du Sud ». Voilà qui est fort irritant et impoli et totalement contraire aux règles élémentaires du protocole à l'ONU. J'ai demandé, par l'entremise du Président, que cette pratique cesse. Si la Corée du Nord persiste à utiliser ce langage, nous ferons de même.

Tous les pays ont le droit d'utiliser pacifiquement l'espace extra-atmosphérique, en lançant des satellites ou en consacrant leurs programmes nucléaires à des fins pacifiques. Ce droit est conféré et encouragé par les traités et accords pertinents. Cela dit, ce droit ne peut être exercé par les pays qui sont sous le coup d'une résolution du Conseil de sécurité adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. À l'évidence, la République populaire démocratique de Corée fait partie de cette catégorie.

L'annonce récente par la République populaire démocratique de Corée qu'elle avait l'intention de procéder à un lancement de satellite constitue une violation flagrante des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. La résolution 1874 (2009) interdit tout lancement recourant à la technologie des missiles balistiques. Le projet de lancement de missile de la République populaire démocratique de Corée montre simplement à quel point la République populaire démocratique de Corée manque de sincérité et avec quelle facilité elle rompt les promesses obtenues d'elle à grand peine.

Avant même que l'encre ait séché sur l'accord signé le 29 février entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, la République populaire démocratique de Corée a une fois de plus manqué à ses engagements et y a renoncé. Si la République populaire démocratique de Corée passe à l'action et lance son missile, elle commettra une violation claire des résolutions ainsi qu'un acte hautement provoquant, menaçant de ce fait la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée demande à la République populaire démocratique

de Corée d'annuler et d'interrompre son plan de lancement d'un missile et de choisir à la place de faire passer son peuple avant le reste.

Je vais maintenant tenter d'attirer l'attention de notre collègue de la République populaire démocratique de Corée sur les clauses spécifiques qui figurent dans les Articles 48 et 103 de la Charte des Nations Unies et de l'aider à les comprendre. Il importe de les comprendre suivant l'explication que voici et dont j'espère qu'elle l'aidera à comprendre.

L'Article 48 de la Charte des Nations Unies stipule :

« Les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les Membres des Nations Unies ».

Étant donné que les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité ont été adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte, tous les Membres, y compris la République populaire démocratique de Corée, doivent honorer leurs obligations. En vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée ne peut prétendre à aucun droit de mener des activités pacifiques dans l'espace ou d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Article 103 de la Charte stipule :

« En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. »

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a mentionné les manœuvres militaires conjointes. Comme nous le savons tous, la République populaire démocratique de Corée menace constamment la sécurité de la République de Corée et la provoque sans cesse. Le naufrage du navire *Cheonan* en 2010 n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des provocations militaires de la République populaire démocratique de Corée. Les manœuvres militaires conjointes menées par la République de Corée et les États-Unis d'Amérique visent à renforcer nos capacités de dissuasion contre les provocations militaires de la République populaire démocratique de Corée. Nous menons ces manœuvres militaires conjointes depuis des décennies – elles ne sont pas une invention récente – et elles sont menées en présence d'observateurs militaires invités. Ainsi, la nature de ces exercices militaires est purement défensive.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée soutient que le développement nucléaire de son

pays a été déclenché par la politique hostile des États-Unis à l'encontre du pays, ce qui est ridicule. Si nous suivons l'argument absurde de l'hostilité, nombre d'autres pays vont suivre et développer des armes nucléaires pour contrer leurs ennemis.

Pour ce qui est de l'interdiction des armes nucléaires, il ne saurait y avoir ni tolérance ni exception. Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à cesser d'avancer cet argument vide de sens et à donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité qui la concernent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée au titre de l'exercice du droit de réponse.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous exprimer notre gratitude pour vos efforts acharnés et la manière équilibrée dont vous avez choisi d'aborder les points de l'ordre du jour. Depuis deux jours, nous participons à un débat mouvementé concernant le projet d'ordre du jour.

Pour ce qui est des remarques du représentant de la Corée du Sud, premièrement, ce représentant a fait référence à la « Corée du Nord » et à la « Corée du Sud », mais la République populaire démocratique de Corée n'a jamais affirmé qu'il s'agissait de deux pays distincts. Je prie le représentant sud-coréen de nommer la République populaire démocratique de Corée « Corée du Nord », et cela ne nous importe donc pas. Nous allons être unifiés et nous progressons sur la voie de cette unification. Je n'ai donc rien à dire sur ce point.

Deuxièmement, pour ce qui est des résolutions du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de mon pays a déjà déclaré sans ambages qu'aucun instrument juridique ne peut prendre le pas sur le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et la Charte des Nations Unies. Je tiens à rappeler au représentant sud-coréen qu'un article de la Charte fait référence à l'égalité souveraine de tous les États Membres de l'ONU. Nous regrettons qu'il ait passé cet article sous silence.

Troisièmement, s'agissant des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, le représentant sud-coréen a affirmé que l'encre n'avait pas encore séché. Ceci n'a toutefois rien à voir avec les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Ils portent sur des activités spatiales pacifiques, qui sont légitimes et ouvertes à tous les pays,

même la Corée du Sud. Il n'y a pas d'exception. La Corée du Sud n'a aucune raison de s'y opposer. Que peut dire son représentant – que le satellite lancé par la Corée du Nord n'est pas un satellite? C'est une contradiction.

Quatrièmement, en ce qui concerne les exercices militaires, le représentant de la Corée du Sud ne peut rien dire. Il n'a aucun pouvoir souverain en Corée du Sud. Le commandant militaire de l'armée sud-coréenne n'est pas un citoyen sud-coréen; c'est un citoyen américain. C'est un fait. Le représentant de la Corée du Sud n'est donc pas habilité à faire d'observations sur ce point.

Cinquièmement, il en va de même des politiques hostiles des États-Unis à l'encontre du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Le Représentant permanent de mon pays a réaffirmé que plus de 1000 armes nucléaires sont présentes sur la péninsule coréenne depuis les années 50. Nous palabrons encore et encore, et nous faisons des propositions qui sont toutes restées lettre morte. Nous sommes maintenant décrits comme l'un des pays de l'« axe du mal » qui pourraient être visés par des frappes préventives unilatérales. Parmi les sept pays concernés, la République populaire démocratique de Corée figure en tête de liste. Chacun le sait parce que toutes les personnes présentes sont expertes en matière de désarmement; la Corée du Sud ne fait pas exception.

Telles sont mes commentaires. Étant donné que le Représentant permanent de mon pays a éclairci la position de principe de la République populaire démocratique de Corée, je vais m'arrêter là.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il se fait tard, et nos collègues du service d'interprétation vont devoir s'interrompre. Je demande donc aux orateurs d'être concis lorsqu'ils s'exprimeront au titre du droit de réponse; autrement, nous devons poursuivre sans interprétation simultanée.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, qui va de nouveau exercer son droit de réponse.

M. Park Chul Min (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'exerce à nouveau notre droit pour répondre aux commentaires du représentant de la Corée du Nord.

Je souligne une fois de plus que la Corée du Nord est visée par la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. En vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, il ne peut prétendre à aucun droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il ne peut prétendre à aucun droit de mener

des activités pacifiques dans l'espace car, je le répète, la résolution 1874 (2009) exige clairement que la Corée du Nord ne procède à aucun « tir recourant à la technologie des missiles balistiques ».

En outre, la Charte des Nations Unies dispose clairement que les résolutions du Conseil de sécurité adoptées en vertu du Chapitre VII doivent être appliquées à tous de la même manière.

Le lancement prévu par la Corée du Nord sera effectué à un moment où ce pays est confronté à de graves pénuries alimentaires. Les rapports du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soulignent que la pénurie alimentaire chronique est un des problèmes de droits de l'homme les plus pressants en Corée du Nord. Le coût du lancement de la fusée atteindrait 850 millions de dollars, selon les estimations. Un tel montant permettrait d'acheter 1,4 milliard de tonnes de riz. Le régime nord-coréen ferait mieux de consacrer cette somme considérable à l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de demander à nouveau la parole. Nous déplorons vivement le fait qu'une nouvelle fois le représentant sud-coréen soit intervenu sur une question qui n'a aucun fondement juridique. La République populaire démocratique de Corée rappelle clairement que la résolution du Conseil de sécurité à laquelle ce représentant a fait référence n'a rien à voir avec le lancement pacifique d'un satellite. Elle ne peut primer sur le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ce Traité est un instrument international. Combien d'États Membres siègent au Conseil de sécurité? Quinze seulement. Ils ne sauraient représenter le droit

international; ils ne sauraient représenter la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit examiner les questions liées à la paix et à la sécurité mondiales. Cette résolution, mentionnée à maintes reprises par le représentant sud-coréen, n'a rien à voir avec la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Qui est à l'origine des problèmes dans la péninsule coréenne? La réponse est évidente. Le Représentant permanent de mon pays a clairement expliqué notre position, je n'ai donc pas besoin de mentionner qui est responsable de ces difficultés. Le Conseil de sécurité n'a jamais abordé la question fondamentale de savoir qui se livre à des provocations et qui fait des efforts de paix dans la péninsule coréenne.

Deuxièmement, le représentant a mentionné la question très délicate des droits de l'homme. Il ne parle jamais de la situation des droits de l'homme dans son pays. En Corée du Sud, il existe une loi relative à la sécurité qui concerne toutes les activités politiques menées en Corée du Sud. Quiconque devient dissident est qualifié de partisan de la Corée du Nord. Si vous tenez des propos différents, vous êtes sanctionnés. Combien de personnes sont-elles victimes de cette loi, en termes de droits sociaux, de droits de l'homme et d'activités politiques?

Par ailleurs, les Sud-Coréens se suicident. Ils battent des records en termes de suicide. Je crois qu'ils occupent le deuxième rang mondial. Pourquoi les Sud-Coréens mettent-ils fin à leurs jours?

Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail. C'est pourquoi je recommanderais au représentant sud-coréen de se regarder en face et de se soucier de son peuple avant de s'inquiéter des autres.

La séance est levée à 18 h 15.